



**2015**

# **Développement Durable**

**Rapport annuel sur la situation de la ville de Grasse en matière de développement durable**

## Stratégie Municipale de Développement Durable Structure de l'Agenda 21 de la ville de Grasse

### Axe ADMINISTRATION EXEMPLAIRE :

*S'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue exemplaire des services municipaux*

Assurer les principes de Développement Durable dans la conduite de l'action publique p 3

Engagements

- |   |     |
|---|-----|
| 1-Gérer le patrimoine communal de manière écoresponsable                        | p10 |
| 2-Chercher l'exemplarité dans le fonctionnement interne des services municipaux | p15 |

### Axe BIODIVERSITE & RESSOURCES :

*Veiller à la pérennité et à la diversité du vivant par une gestion responsable des ressources*

Engagements

- |   |     |
|---|-----|
| 3-Contribuer aux engagements nationaux « Climat-Energie »                             | p21 |
| 4-Préserver les milieux et économiser les ressources naturelles                       | p22 |
| 5-Promouvoir la biodiversité du territoire grassois                                   | p24 |
| 6-Amoinrir la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels ou technologiques | p25 |

### Axe CADRE DE VIE :

*Garantir l'équilibre dans l'organisation spatiale du territoire entre les activités, les usages et la mobilité*

Engagements

- |   |     |
|---|-----|
| 7-Contribuer à l'essor patrimonial et assurer la complémentarité des lieux et activités | p26 |
| 8-Assurer un partage harmonieux entre tous les usagers du domaine public                | p30 |
| 9-Valoriser la richesse du patrimoine paysager et naturel grassois                      | p32 |

### Axe DYNAMISME TERRITORIAL :

*Favoriser l'émergence d'une économie locale, durable et solidaire*

Engagements

- |   |     |
|---|-----|
| 10-Soutenir la reconquête du potentiel agricole et la filière naturelle ou locale                             | p34 |
| 11-Conforter l'attrait patrimonial, touristique et économique de la ville                                     | p35 |
| 12-Renforcer les partenariats territoriaux avec les acteurs associatifs ou de l'économie sociale et solidaire | p38 |

### Axe EQUITE SOCIALE & CULTURELLE

*Donner à chacun l'accès aux soins et services essentiels, offrir à tous la possibilité de participer et le droit de savoir*

Engagements

- |  |     |
|--|-----|
| 13 Renforcer le lien social et les solidarités entre habitants, générations et territoires | p40 |
| 14-Favoriser l'accès de tous à la culture, à la connaissance, aux sports et loisirs        | p43 |
| 15-Sensibiliser et faciliter l'implication des Grassois dans la vie de leur cité           | p48 |

## Stratégie Nationale de Développement Durable Cadre de référence des projets territoriaux et Agendas 21

### Les 5 finalités de développement durable

1. Lutter contre le dérèglement **climatique** et protéger l'atmosphère,
2. Préserver la **biodiversité**, protéger les milieux et les ressources naturelles,
3. Permettre l'épanouissement de tous les **êtres humains**,
4. Assurer la **cohésion sociale** et la **solidarité** entre territoires et entre générations,
5. Fonder les dynamiques de **production** et de **consommation** responsables

### Les 5 principes de gouvernance partagée

1. Anticiper les transformations par une **stratégie** d'amélioration continue,
2. Raisonner sur les interactions sectorielles par une **transversalité** de l'approche,
3. Associer les acteurs du territoire dans une **participation** concertée,
4. Organiser les collaborations entre structures ou territoires par un **pilotage**,
5. Donner de la cohérence à la démarche par une **évaluation** partagée.

*Méthode d'évaluation à voir p8 « Suivre et évaluer les progrès de développement durable »  
Conclusions en pages 50 & 51*

## Axe ADMINISTRATION EXEMPLAIRE :

*S'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue exemplaire des services municipaux*

### Assurer les principes de Développement Durable dans la conduite de l'action publique locale

Dans la conduite de l'action publique, comme dans celle d'un projet, une bonne gouvernance repose sur 5 principes de Développement Durable à suivre simultanément : la **participation** des acteurs, l'organisation du **pilotage**, la **transversalité** de la démarche, l'**évaluation** et une **stratégie** d'amélioration continue.

#### ▪ Informer et associer les acteurs locaux

- Réunion publique P.L.U.

Le vendredi 3 juillet 2015, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Grasse une réunion publique de présentation du diagnostic a été organisée



Une centaine de participants étaient présents lors de cette première réunion publique au Palais des Congrès de Grasse.

La mobilisation du grand public s'est faite par le biais du journal communal « Kiosque », d'affiches en Mairie, du site internet et par le relais médiatique

Après la présentation du diagnostic par le bureau d'études CITADIA sous la présidence de M. le Maire de Grasse Jérôme Viaud et des élus en charge du projet, un animateur (Aire Publique) a ouvert le débat en cédant la parole aux citoyens sous forme thématique :

Développement économique, habitat, mobilité et environnement.



- Boîtes à idées P.L.U.



Dans le cadre de révision du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Grasse PLU, un registre d'observations ainsi qu'une boîte à idées sont mis à disposition du public tout au long de la procédure de révision, en mairie principale et en mairies annexes, aux heures d'ouvertures habituelles au public

A ce jour, les boîtes à idées rassemblent de nombreuses doléances et des demandes relatives aux situations juridiques de propriétés privées : Celles-ci sont traitées au fur et à mesure des arrivées et des réponses personnelles sont faites aux intéressés par l' élu en charge de l'aménagement et la prospective urbaine.

Toutefois, les remarques et propositions collectées seront analysées par le bureau d'études et reportées au projet.

Ainsi, tous les commentaires et suggestions seront pris en compte et M. Morel élu à l'aménagement sera à l'écoute des Grassois et Grassoise durant toute la période de l'élaboration du projet.

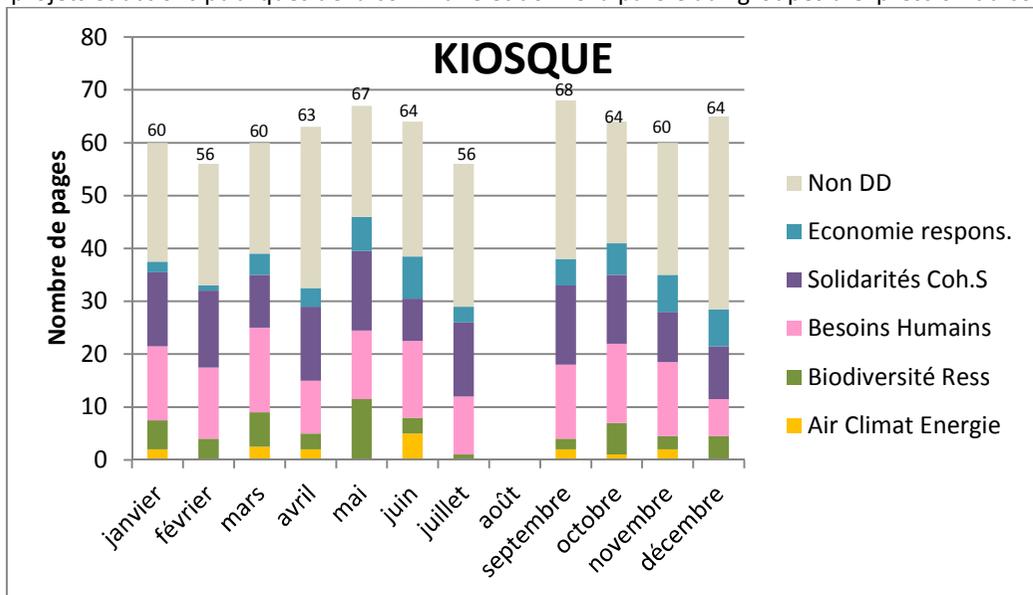
- **Conseils Citoyens:**

La création des Conseils Citoyens, nouvelles instances démocratiques, découle de la loi du 21 février 2014 dite "Loi Lamy" sur "la Politique de la Ville relative à la mise en œuvre du nouveau contrat de ville pour la période 2015-2020 ».

Constitution de deux Conseils citoyens, l'un dans le "Grand Centre" (Centre Historique plus quartier de la Gare), l'autre aux Fleurs de Grasse. Il s'agit de favoriser l'expression des habitants et des usagers. En outre, il s'agira aussi de « co-construire » les contrats de ville, de stimuler et appuyer les initiatives citoyennes autour des thématiques suivantes : éducation, emploi, santé, cadre de vie, habitat et animation sociale et culturelle... co-construire, dans le cadre du NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain).

- **Kiosque**

Mensuel gratuit d'information destiné à promouvoir les informations associatives, culturelles et institutionnelles de Grasse et du pays grassois. Ce support informe aussi la population sur les projets et actions publiques de la commune et donne la parole aux groupes d'expression du conseil municipal sur une double page, l'une pour la majorité, l'autre pour l'opposition.



Contenu des informations :

Depuis septembre 2014, une nouvelle présentation affiche des rubriques thématiques sur l'actualité locale, les événements, la culture, le patrimoine, le commerce, des informations pratiques, les activités pour les jeunes et les seniors, l'agenda des manifestations programmées avec un renvoi sur le site de la ville pour des compléments d'information.

Dans une rubrique nommée « Grasse en vue », il est fait un retour en photos sur la vie publique et festive et dans « Grasse pêle-mêle » l'avis et les témoignages des lecteurs y sont publiés.

Le mensuel contient de nombreux articles abondants de détails sur des actions entreprises sur le territoire grassois et relevant du développement durable.

Ainsi, en comptabilisant les pages dédiées à des actions locales tant municipales que celles menées par des acteurs associatifs ou entrepreneuriaux, il a été possible d'établir le graphe ci-contre. Ceci a été réalisé en passant les articles par la grille de lecture du DD.

Le graphe témoigne ainsi, d'une diffusion à un large public de solutions et d'information relevant du développement durable.

La revue :

Kiosque est téléchargeable sur le site de la ville de Grasse, il est distribué gratuitement dans tous les lieux publics, dans divers commerces, auprès des associations. Il peut aussi être envoyé en version numérique sur simple demande au service communication.

Cette année 166 000 exemplaires ont été imprimés contre 185 000 l'année dernière soit une baisse de 10.27 % .

Ce qui signifie que la version numérique, plus respectueuse de nos forêts, est privilégiée au format papier.

Toutefois dans son ancienne version, Kiosque était imprimé sur du papier recyclé, aujourd'hui son impression est sur papier issu de forêt certifié PEFC.

Le label PEFC garantit un papier produit à partir d'une gestion durable des forêts, mais ne limite pas le nombre d'arbres utilisé ni la consommation en eau et en énergie pour fabriquer la pâte à papier..

En 2015  
**166 000** Exemplaires imprimés

↓ de **-10%**

- Site internet

Après l'apparition d'un nouveau logo un nouveau site a été publié en avril 2015. Ainsi, l'office de tourisme et la ville sont présents sur le même site. Dès l'ouverture de l'adresse url simplifiée « grasse.fr » deux volets sont proposés. Plusieurs vues de la ville sont disponibles sur le diaporama



Les réseaux sociaux sont disponibles en haut à Gauche de l'écran. Sous le nouveau logo de la ville sont présents plusieurs menus, venant compléter l'offre de l'Office du Tourisme, notamment : « Votre Mairie », « Vie Quotidienne », « Vos Démarches », « Economie », « Loisirs et Culture », « Petite Enfance et Jeunesse » et « Evénements et projets »

L'Agenda 21 et le développement Durable se trouvent désormais dans : « vie quotidienne / cadre de vie »

Les actualités sont parfaitement visibles en plein cœur du site et à ses côtés le « Mot du Maire ». Enfin, la partie basse du site présente les numéros de Kiosque disponibles

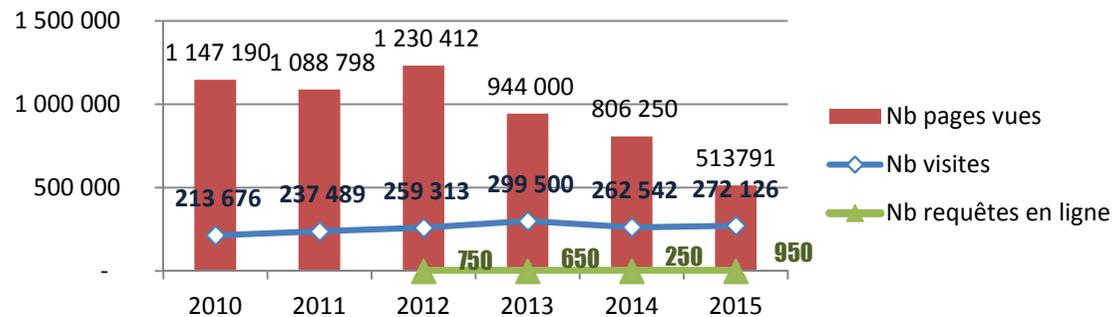


**1284 abonnements**  
**1464 abonnés** depuis été 2014

**3000 follows** donnent la mention « j'aime »

**187 000 consultations** sur  
**275 abonnés** depuis été 2014

## Site internet de la Ville de Grasse



**Chiffres-repères 2015**

Nb de visiteurs : **272126**  
 Nb de pages lues : **513791**  
 Nb de requêtes : **950**

Le nombre de visiteurs est constant, néanmoins il y a beaucoup plus de requêtes en ligne (formulaire « contact ») et beaucoup moins de pages vues. Les visiteurs semblent mieux cibler les rubriques.

Les chiffres du rapport DD 2014 sont rectifiés, car ils étaient donnés pour juin 2014. De plus, le comptage entre les 2 sites a été compilé par le webmaster.

- **Permettre une approche transversale entre toutes les politiques publiques**

La transversalité est indissociable du développement durable. Elle permet de réfléchir aux impacts croisés des actions. C'est notamment par des échanges entre les personnes en charge des dossiers que ce type de croisement peut être envisagé afin de prendre en compte l'apport des autres et modifier l'action.

Ainsi, les commissions municipales et communautaires assurent la cohérence entre les institutions ayant des compétences variées à des échelles différentes.

- Ateliers PLU du 29 septembre 2015 : 40 participants & 5 tables rondes

Ateliers entre élus, conseillers municipaux, services de la ville, partenaires institutionnels et associations locales dans le cadre de la révision du Plan local d'Urbanisme

- Commissions municipales

Une réunion de majorité puis une réunion des présidents de groupe ont lieu préalablement au conseil municipal.

De plus, 4 commissions sont chargées d'étudier les projets qui seront soumis à délibération. Ces différentes commissions émettent de simples avis et formulent des propositions sur les affaires soumises. Un relevé des décisions est rédigé. La composition des commissions respecte le principe de représentation proportionnelle de ses membres.

**Chiffres-repères**

Nb de CM en 2014 : **9**  
 Nb de CM en 2015 : **6**

Les commissions sont dénommées

- Commission « Optimisation et performance des moyens et ressources »
- Commission « Équipement et aménagement du cadre de vie »
- Commission « Vivre ensemble »
- Commission « Qualité de vie »

- Commissions communautaires de la CA Pays de Grasse

La ville de Grasse est représentée par 24 élus sur les 81 élus communautaires. Ils assurent la cohérence des politiques publiques au travers de 12 commissions communautaires suivantes :

« Aménagement du territoire » ; « Culture » ; « Déchets » ; « Développement économique et agriculture » ; « Enfance et jeunesse » ; « Environnement, forêt et énergie » ; « Finance et performance publique » ; « Habitat » ; « Sports » ; « Solidarité, économie sociale et solidaire, politique de la ville et santé » ; « Attractivité du territoire et tourisme » ; « Déplacement et transports ».

- Réunions de direction

De même, pour assurer une bonne coordination entre les services, la réunion de direction en est la garante.

Chaque mercredi matin, les directeurs généraux adjoints, le directeur juridique et la directrice de l'aménagement mutualisé de la CAPG se réunissent autour de la Direction générale des services municipaux.

Dans ce même objectif, il est à noter que l'expérience du travail en groupe, lors des ateliers de l'Agenda 21, avait permis les années précédentes de faciliter la collaboration entre services à l'échelle des référents. Cette échelle de transversalité reste encore un maillon faible.

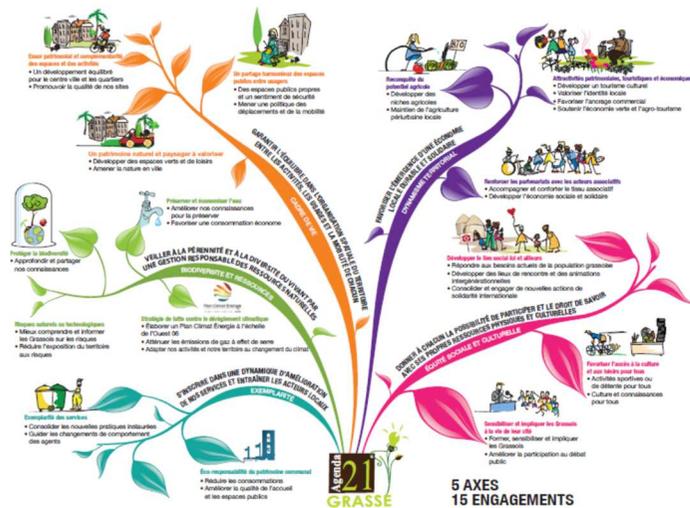
**Pistes de progrès :**

- Inscrire la consolidation d'un comité Agenda 21 afin de favoriser l'échange à l'échelle des référents.
- Inciter la transmission d'informations et de données entre les services et la mission DD

▪ **Suivre une stratégie d'amélioration continue vers un Développement Durable**

Tout projet de territoire qui se veut durable doit apporter une amélioration de la situation au regard des finalités du développement durable. Pour exprimer cela au travers d'une stratégie d'amélioration, il faut se doter d'objectifs clairs et précis, éventuellement chiffrés. La ville de Grasse est engagée dans deux stratégies complémentaires de développement durable

- Agenda 21



La ville a élaboré, dans le cadre de son Agenda 21, une stratégie municipale de développement durable qui a été adoptée à l'unanimité le 4 juillet 2013 selon 5 axes :

- « Exemplarité » : s'inscrire dans une dynamique d'amélioration des services et entraîner les acteurs locaux
- « Biodiversité et énergie » : veiller à la pérennité et à la diversité du vivant par une gestion responsable des ressources
- « Cadre de vie » : garantir l'équilibre dans l'organisation spatiale du territoire entre les activités, usages et la mobilité
- « Dynamisme territorial » : favoriser l'attractivité patrimoniale et l'émergence d'une économie locale, durable, solidaire
- « Équité sociale et culturelle » : donner à chacun la possibilité de participer et le droit de savoir avec ses propres ressources physiques et culturelles

Dans ces 5 axes 15 engagements structurent la Stratégie Municipale de Développement Durable SMDD.

Le présent rapport est élaboré selon cette structure adoptée en Conseil Municipal le 4 juillet 2013

**Pistes de progrès :**

- Elaborer un programme d'action à mener sur 5 ans pour répondre à ces 15 engagements
- Choisir et partager des indicateurs de réalisation et de résultats ou d'impacts.

- Stratégie partagée avec les partenaires du PCET Ouest 06

Le volet Climat-Energie de l'Agenda 21 est élargi au périmètre territorial de 6 collectivités engagées dans le Plan Climat-Energie de l'Ouest 06 (PCET Ouest 06). C'est la première fois, en France, que 6 collectivités de plus de 50 000 habitants s'entendent pour élaborer et mettre en œuvre un plan climat aussi ambitieux (voir engagement n°3).

**Intérêts :**

Le PCET commun permettra d'amplifier la collaboration qui existe déjà entre les territoires et d'engager des actions structurantes à une échelle territoriale plus pertinente. Chaque collectivité partenaire élaborera son propre PCET répondant aux spécificités locales en fonction de ses compétences.

Le PCET de Grasse constituera le volet « Énergie-climat » de l'Agenda 21.

▪ **Organiser un pilotage adapté entre les diverses structures administratives**

- Comité de pilotage de l'Agenda 21

Lors des ateliers de concertation interne, il est apparu nécessaire de fidéliser les participants en leur donnant une certaine légitimité au sein de leurs services respectifs. Chaque chef de service a désigné deux agents de son service en les nommant «agents référents du développement durable ». Il a été proposé d'intégrer ce rôle dans leur fiche de fonction.

L'agent référent fait remonter les propositions de ses collègues en vue d'une amélioration du service, le but étant que chacun s'approprie, à son niveau, les orientations de la démarche municipale.

Actuellement, ces référents ne sont plus mobilisés et aucune réunion n'a été faite.

- Gouvernance du Plan Climat Energie Ouest 06

Afin d'assurer la coordination politique entre les partenaires, 4 instances de pilotage sont organisées :

Comité de pilotage : regroupe, avec le comité décisionnel, les partenaires institutionnels et financeurs du PCET. Propose des orientations en fonction du cadre régional.

Comité décisionnel : instance de validation politique de toutes les phases du projet.

Comité technique : instance de validation technique de toutes les phases du projet. Le comité technique encadre l'équipe projet, valide les points techniques et assure la transversalité.

Équipe projet : suivi et pilotage de la démarche PCET Ouest 06. Composé des chargés de mission énergie, PCET et Agenda 21 des 6 collectivités.

Chaque collectivité a la possibilité de s'engager ou pas sur une action commune. Une action du PCET est dite commune si au moins 3 collectivités sont engagées ou si 2 communautés d'agglomération décident de la porter.

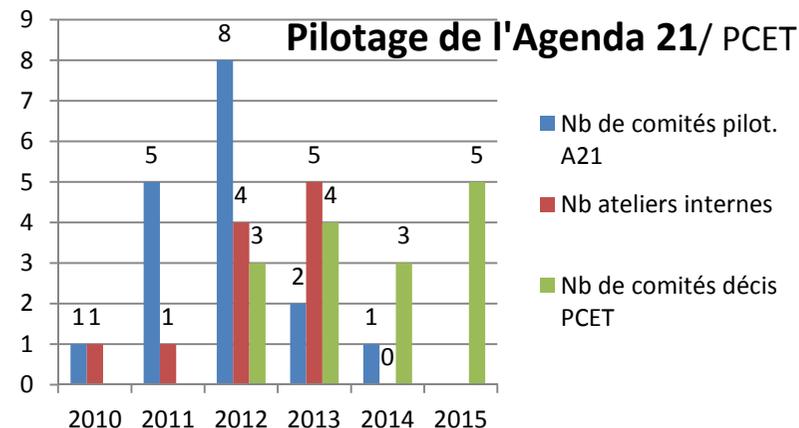
Les actions spécifiques à la ville de Grasse s'inscriront dans les actions de l'Agenda 21 et seront validées en commissions municipales.

**Pistes de progrès :**

- Informer les élus sur les enjeux et objectifs locaux et les inciter à s'approprier la démarche Agenda 21.
- Nommer des référents élus et des techniciens, puis remobiliser les agents.
- Définir un programme d'actions municipal

- Commissions Environnement de la CA Pays de Grasse

La communauté d'agglomération met en place des initiatives et actions sur le territoire Grassois, l'élue en charge de l'écologie, du DD et de l'énergie assure la transversalité



- **Suivre et évaluer les progrès de développement durable**
  - Agenda 21 et rapport DD

Le rapport de développement durable constitue indéniablement un support d'analyse utile à l'appréciation du cheminement progressif de la collectivité vers la « durabilité ».

En interrogeant annuellement l'adéquation entre objectifs, moyens (humains, techniques, financiers) et les dispositifs mis en place, l'exercice vise à faire valoir les pistes de progrès pour atteindre les finalités définies par la Stratégie Nationale et répondre aux engagements pris dans la stratégie municipale de l'Agenda 21.

L'élaboration du rapport DD suppose la participation de nombreux services de la collectivité, avec différents rôles : recensement de données, analyse et rédaction d'une partie du rapport, puis relecture, corrections et suggestions d'amélioration ...

La mobilisation intense induite par la rédaction du rapport devrait pouvoir être relayée tout au long de l'année par le maintien d'un lien continu avec les élus, les directeurs et les agents, permettant ainsi, de poursuivre le dialogue sur les décisions prises et de les réorienter le cas échéant.

Ainsi, le rapport DD servirait le pilotage politique et administratif de la ville, en donnant une visibilité aux engagements politiques de la collectivité en faveur du développement durable du territoire.

Il permettrait aussi, une progression dans la mobilisation des agents en confirmant la volonté de contribuer à un développement durable.

Malheureusement, ce travail participatif n'a pas pu être organisé cette année, en conséquence une part des activités de la ville reste inexploitées dans le rapport 2015. Une correction pourra être faite l'année prochaine, si une dynamique interne permet d'inscrire ce travail comme un outil stratégique pour susciter le débat entre techniciens et élus, sur un pas de temps long.

**Méthode :** Dans le tableau de bord, du suivi et de l'évaluation des progrès, chaque action recensée est affectée :

- d'une note de 1 à 20 si l'action a des impacts positifs sur l'une des finalités du développement durable ;
- d'une note négative si l'impact est négatif ou rien si l'action n'a pas d'effet

Ainsi chaque action peut cumuler un total de 100 points de développement durable.

**Rappel :** Un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux a été rédigé par le Gouvernement en 2003 puis conforté par la loi Grenelle II du 12/7/10 et la stratégie nationale de transition écologique de 2015-2020.

Le cadre de référence national définit 5 finalités et 5 principes de gouvernance suivants.

**Les 5 finalités de développement durable**

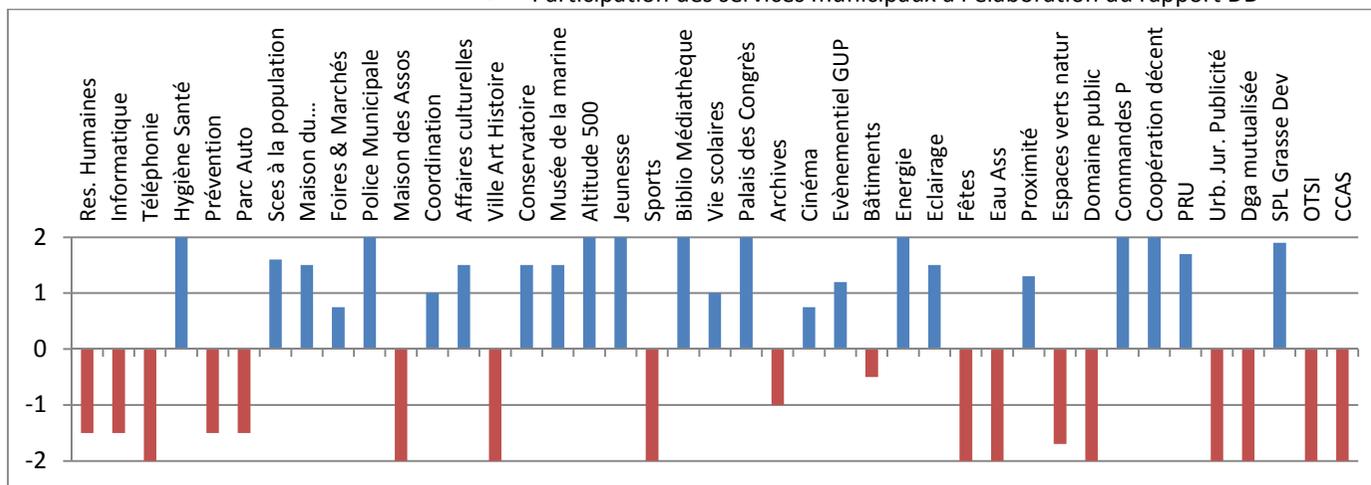
1. Lutter contre le dérèglement climatique et protéger l'atmosphère,
2. Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources naturelles,
3. Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,
4. Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
5. Fonder les dynamiques de production et de consommation responsables.

**Les 5 principes de gouvernance partagée**

1. Anticiper les transformations par une stratégie d'amélioration continue,
2. Raisonner sur les interactions sectorielles par une transversalité de l'approche,
3. Associer les acteurs du territoire dans une participation concertée,
4. Organiser les collaborations entre structures ou territoires par un pilotage,
5. Donner de la cohérence à la démarche par une évaluation partagée.

Les finalités doivent être poursuivies « de manière concomitante et de façon cohérente », ce qui signifie qu'une action ou politique qui ne contribue qu'à une seule des finalités ou qui peut se révéler contradictoire avec une autre, ne peut pas être considérée comme durable !

- Participation des services municipaux à l'élaboration du rapport DD



La mobilisation des services municipaux autour de la préparation et de la rédaction du rapport DD est très faible. Pour la plupart des agents ce document est inutile, car d'après eux, il n'est pas lu et ne sert pas de référence. Sur le graphique ci-contre est appliquée une note de :

- +2-** pour des transmissions de données claires et précises ; dialogues possibles ; travail coproduit
- +1-** pour des transmissions de données incomplètes et floues ; échanges succincts ; travail unilatéral
- 1** pour des transmissions de données hors délais et insuffisantes ; absence d'échanges
- 2** pas de transmissions de données ; aucune réponse ni communication.

**Pistes de progrès :**

- Le rapport DD pourrait être envisagé comme une opportunité de pilotage de l'action publique et non comme une obligation fastidieuse (nécessaire mobilisation des services au plus haut de l'administration),
- Inscrire l'élaboration du rapport DD dans un temps long et contraindre les services à communiquer leurs données.
- S'appuyer sur des animations internes et/ou des réseaux de référents pour nourrir le questionnement,
- Permettre aux référents de se réunir à plusieurs reprises dans l'année (en inscrivant cette tâche dans fiches de poste).

- Démarche PCET

Les processus de suivi et d'évaluation des PCET communs et spécifiques mis en place par les territoires de l'Ouest 06 visent à répondre à l'obligation réglementaire de l'article L.229-26 du Grenelle 2. Des systèmes de suivi et d'évaluation sont mis en place et se composent de plusieurs tableaux de bord distincts qui ont pour objectifs complémentaires :

- De garantir le pilotage des démarches PCET (deux tableaux de bord spécifiques)
- De suivre et évaluer les démarches PCET (un tableau de bord spécifique)
- De suivre et évaluer les programmes d'actions des stratégies respectives (un tableau de bord spécifique)

Chaque collectivité dispose de ses propres tableaux de bord. Le choix des indicateurs a été adapté à chaque territoire.

- Exécution des Marchés Publics

La Ville de Grasse souhaite évaluer les résultats et les impacts des clauses et critères de développement durable inscrits dans les Marchés Publics, ainsi la chargée de mission DD sera rattachée au service de la commande publique en 2016.

## 1-Gérer le patrimoine communal de manière écoresponsable

### ▪ Réduire la consommation électrique et améliorer la qualité de l'éclairage public

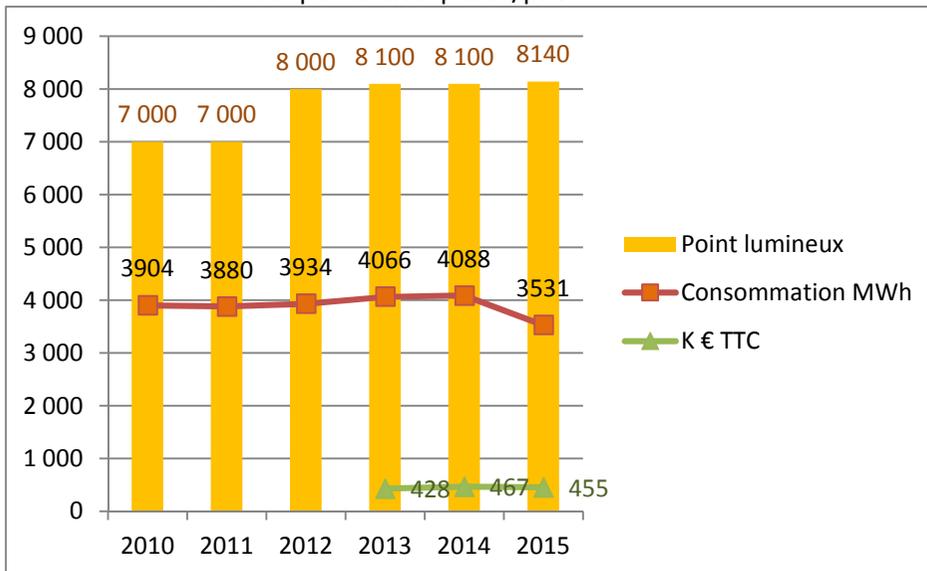
- Bilan carbone de l'éclairage public 2013

Le 1<sup>er</sup> Bilan Carbone réalisé en 2013 (sur la base des consommations de 2011) par la ville de Grasse dans le cadre du Plan Climat Energie, donne sur le poste de l'éclairage public un équivalent carbone de 185 Tég CO2 soit 3.5% des émissions totales de la ville.

Le service de l'éclairage public a effectué cette même année un diagnostic sur le parc Eclairage, puis il a lancé un contrat de partenariat public privé.

Le prochain Bilan Carbone sera effectué en 2016 comme le prévoit le Plan Climat Energie.

- Contrat partenariat public/privé



Le contrat a été notifié à la société ILLUMINEO / COFELY INEO le 1er août 2013 avec, pour objectif, 37 % d'économie d'énergie sur le réseau d'éclairage rénové par :

- Diminution de la puissance installée et remplacement des foyers à vapeur mercure : pose de platine bi-puissance, pose de LED
- 240 armoires de commande et 24 carrefours feux tricolores rénovés
- programme lumière : mise en place d'horloges astronomiques

Compte-tenu de l'augmentation des points lumineux, l'objectif d'économie d'énergie sur la partie rénovée de l'éclairage public est atteint et même dépassé (39%)

#### Chiffres-repères 2015

- 8 140 points lumineux répartis sur 195 kms de voirie.
- 3 674 points lumineux ont été changés dont 1 077 par des luminaires LED.
- 195 Kms de câble réhabilités
- 24 carrefours Feux Tricolores (SLT) rénovés en LED
- 240 armoires de commande aux normes
- Consommation 455 000 € TTC

### ▪ Améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux

- Gestion des fluides

L'économie de flux de la ville de Grasse suit les consommations d'énergie (électricité, gaz, fioul) et d'eau pour les 330 locaux répartis sur 243 sites répertoriés dans une base de données constamment actualisée en fonction des 5 000 factures annuelles. Le service énergie enquête sur les raisons des surconsommations et s'assure du bon relevé des compteurs. Il est donc possible d'avoir une image de la consommation de fluides et des coûts associés tout au long de l'année et de la comparer aux années précédentes.

En signant la charte Ecowatt, la ville de Grasse relaye les éco-gestes à destination de ses agents pour des actions rapides d'économie d'énergie lors des pics de consommation.

La cellule énergie, en partenariat avec le service de communication, a édité une nouvelle plaquette d'informations et un poster avec les chiffres de consommations d'électricité en 2015.

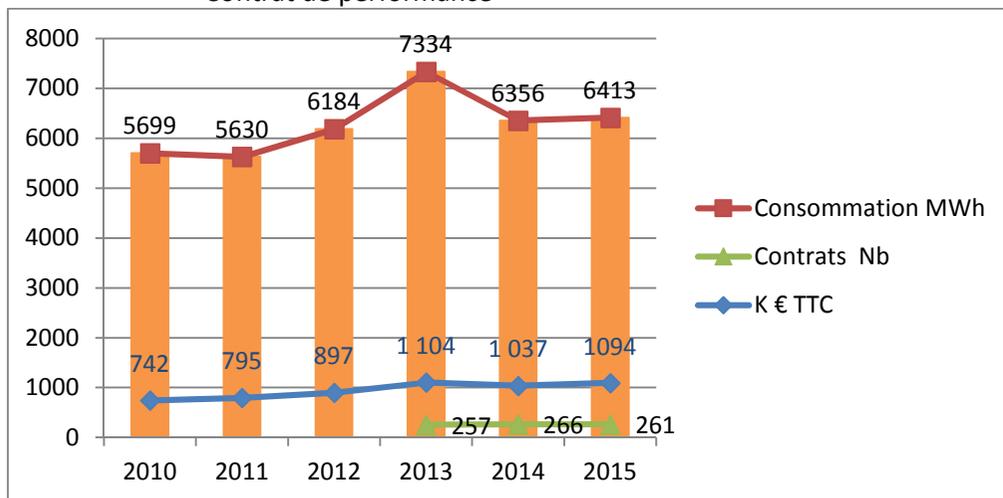
#### Chiffres-repères 2015

- 330 locaux
- 243 sites
- 5 000 factures

#### Pistes de progrès :

- Informer les services concernés sur les consommations en fluides
- Sensibilisation des agents et des personnes occupants les bâtiments publics aux économies d'énergie

- Contrat de performance



Depuis janvier 2013, la ville s'est engagée dans un Contrat de Performance Énergétique dans le but d'obtenir une réduction significative des consommations énergétiques des 72 installations de chauffage et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Le prestataire, qui dispose d'une enveloppe financière pour réaliser des travaux d'amélioration sur les chaufferies, s'était engagé à faire économiser à la ville 25,9 % d'énergie dès la deuxième saison de chauffe.

#### Chiffres-repères 2015

- 261 contrats
- Conso 1 094 000 € TTC

#### Pistes de progrès :

- Atteindre l'objectif fixé de **-25,9 %** d'économie
- Diagnostic de l'état de santé des bâtiments et un programme pluriannuel de rénovation énergétique

### ▪ Poursuivre la gestion économe de l'eau sur le patrimoine de la collectivité

- Consommation d'eau

En complément du suivi des consommations d'eau au travers de la gestion des fluides pour les bâtiments communaux, l'arrosage des espaces verts et des voiries représente près de 40 % des consommations.

Afin de réduire les consommations, 80 % des espaces verts de la commune sont en arrosage automatique avec des programmes spécifiques selon les végétaux et le site (sol, exposition...) et la majeure partie est en goutte à goutte. De plus, la réalisation des aménagements comprend presque exclusivement des végétaux méditerranéens peu gourmands en eau et bien adaptés à la région. De même, un paillage est mis en place dans la majorité des espaces verts pour limiter l'évaporation de l'eau.

Sur le territoire de la ville de Grasse, l'entretien des pelouses sportives est assuré par le service des espaces verts.

Pour diminuer les consommations en eau, une réponse à un appel à projet de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a été rédigée en juin 2015 afin de réaliser une étude de faisabilité et les travaux nécessaires au passage en circuit fermé des fontaines de la ville

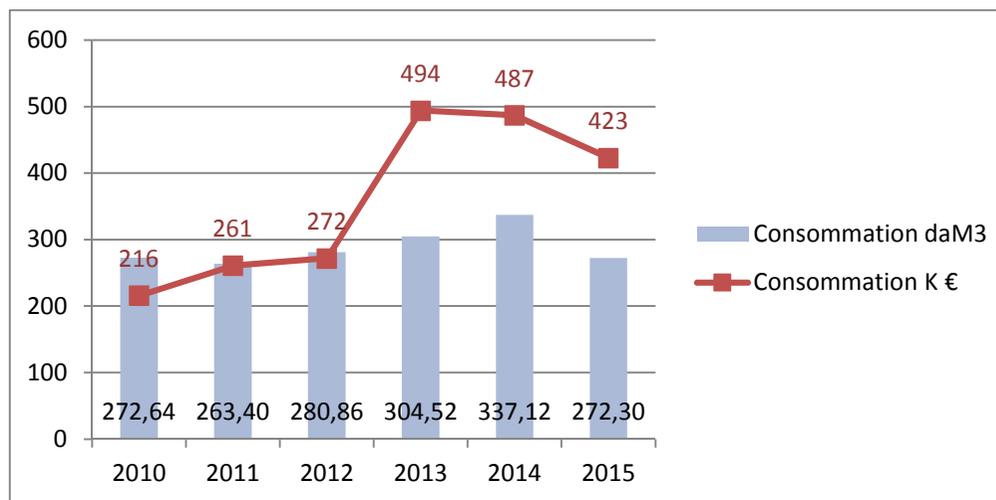
#### Action engagée :

Une aide financière de 125 000€ a été accordée en novembre 2015 pour un montant de 250 000€ HT de travaux à justifier.

Les fontaines seront donc équipées de dispositifs performants permettant de maîtriser les consommations et selon les cas, une rénovation et une reprise d'étanchéité sera faite. Le calendrier prévisionnel est le suivant : Date de démarrage des études au 15 mars 2016 et date d'achèvement des travaux au 31 décembre 2019.

#### Pistes de progrès :

- Analyser pourquoi certains points d'eau non pas été utilisés (0m3 en 2015), et les résilier si aucun service ne s'en sert



▪ **Permettre l'accès de tous aux services, bâtiments municipaux et lieux publics**

• Services spéciaux

Depuis 2006, de nombreuses actions sont mises en place pour offrir à chacun la même qualité de service et uniformiser tous les lieux d'accueil des services à la population. La mise en place de services spéciaux ponctuels comme les déplacements à domicile ou en milieu hospitalier ainsi que de nombreuses démarches dématérialisées via la rubrique « e-formalités » du site de la ville en font partie.

• « Espace Citoyen » et e-formalités dans le site internet accessible à tous.

Un espace citoyen a été créé en septembre 2011 dans le site de la ville afin de permettre à tout internaute d'effectuer des démarches administratives et d'obtenir des actes sans se déplacer en mairie et sans contrainte de plages horaires à respecter.

Le nouveau site est à « accessibilité numérique », il permet un accès à l'information quel que soit le mode d'accès au Web. Notamment les personnes handicapées peuvent consulter l'ensemble des informations mais également d'utiliser simplement les services en ligne. Cette volonté permet aux personnes non voyantes de lire l'information, aux tétraplégiques d'utiliser leurs matériels spécifiques (commande vocales, pipettes, etc.) pour naviguer normalement dans le site, mais également aux utilisateurs malvoyants de pouvoir grossir les caractères à partir de leurs claviers, aux daltoniens de ne pas être perturbés par les couleurs utilisées, etc.

• Commission accessibilité

Dans le cadre de la loi Handicap du 11 février 2005, une commission spéciale assure la transversalité entre tous les services afin d'adapter tous les travaux programmés aux exigences d'accessibilité et veiller à leurs réalisations conformes. La mission développement durable n'est pas incluse dans cette transversalité.

❖ **Voirie :**

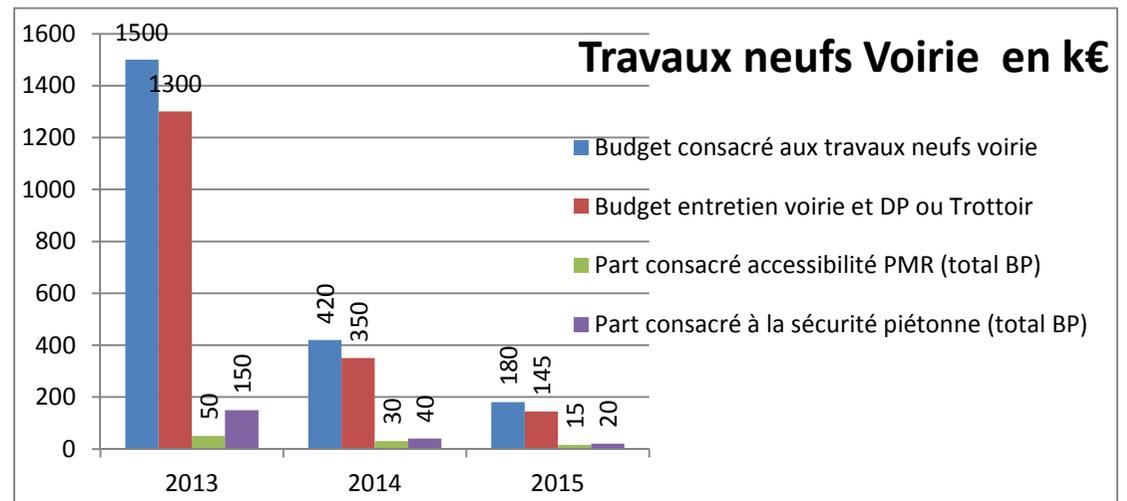
A la lecture des données transmises par le Service, il apparaît que les parts du budget voirie consacrées à l'accessibilité et à la sécurité restent raisonnables alors que le budget diminue de manière conséquente.

Ainsi la part consacrée à l'accessibilité passe de 3 % en 2013 à 8% en 2015

❖ **Bâtiments communaux et Etablissement recevant du public :**

Le montage et la validation du dossier « Agenda d'accessibilité Programmé » en date du , prévoit la mise en accessibilité des 192 ERP de la commune en 9 ans.

Accessibilité PMR de la Villa Saint Hilaire (2014-2015)



**Pistes de progrès :**

- En accord avec la commission accessibilité, inscrire dans le plan d'actions de l'agenda 21 un indicateur de résultats ou d'impacts afin de mieux suivre l'évolution de l'accessibilité sur le territoire grassois.

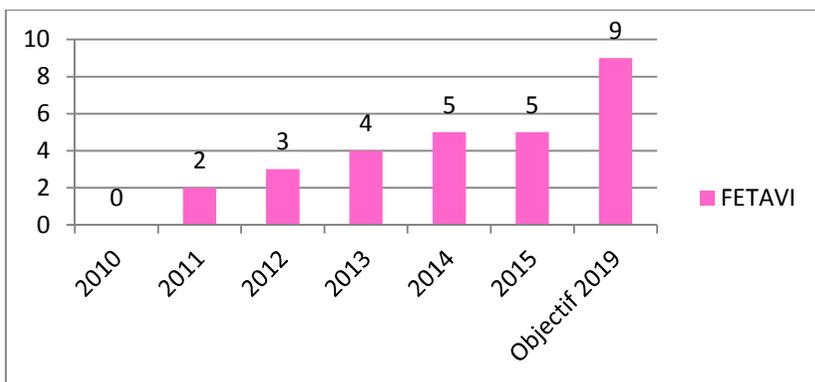
▪ **Parfaire les conditions d'accueil du public et des scolaires**

• **Rénover les bâtiments :**

2 chantiers importants sont en cours : le déménagement de la crèche et la réalisation des nouveaux locaux du Poste de police municipal

La Villa Saint Hilaire, bibliothèque patrimoniale de la ville de Grasse, a été inaugurée le 29 mai 2015. Les espaces ont été réaménagés, offrant une vaste salle de lecture, une salle d'exposition, un auditorium, une salle dédiée aux documents rares et précieux, une salle d'actualité (40 titres de presse traditionnels et 600 titres de presse en ligne). De nombreux postes informatiques avec accès internet, ainsi qu'une connexion gratuite au wifi sont mis à la disposition du public.

• **Moderniser les équipements publics dans les établissements scolaires**



❖ **concept FETAVI**

Le concept novateur FETAVI, élaboré par la Sodexo, repense complètement l'environnement des enfants lors de leur repas de midi au sein de l'école.

Ils gagnent en autonomie, ont la possibilité de manger à leur propre rythme dans un univers plus insonorisé tout en se responsabilisant vis-à-vis du gaspillage de la nourriture :

5 établissements scolaires sont déjà équipés d'un self FETAVI

Gérard Philipe, Pra d'Estang, St Antoine, St Jacques et St Exupéry réalisé en 2014

**Action engagée :**

- L'objectif fixé est de réaliser les aménagements de type FETAVI dans tous les restaurants des écoles primaires

❖ **Informatique scolaire**

La ville de Grasse fournit, installe et assure l'entretien des ordinateurs dans les établissements primaires au nombre de 23.

Pour tous ses achats d'informatique la Ville de Grasse passe par la centrale d'achat du SICTIAM (Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes Méditerranée).

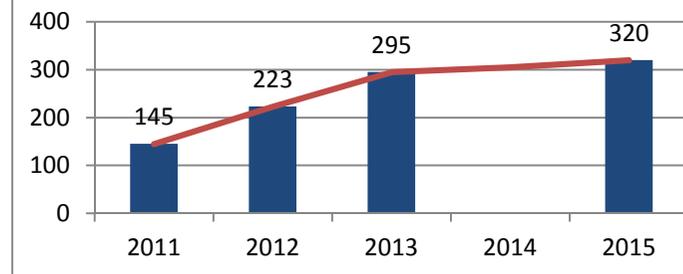
Les toners des imprimantes sont rechargeables

En 2015, tous les photocopieurs sont neufs

**Chiffres-repères 2015**

- **23** sites scolaires
- **320 postes**
  - 120 PC fixes
  - 100 PC portables
  - 100 tablettes
- **50** imprimantes
- **26** photocopieurs

**Matériel informatique (Nb)**



• **Entretien des Bâtiments Communaux**

Pour l'entretien des locaux municipaux la Ville de Grasse a signé un marché de fourniture de produits et matériel d'entretien dans lequel des produits éco labélisés y sont inscrits. Ainsi, pour 10 produits courants, le choix est possible dans le bordereau de prix entre un produit dit classique et un produit éco certifié. Néanmoins, la différence de prix est trop importante pour inciter à ce choix : seuls 2 produits sont au même prix, les autres sont 1 fois et ½ voire 3 fois plus cher.

Les produits proposés respectent les normes. Fournisseurs certifiés ISO 9001 et ISO 14001. Politique éco-attitude de l'entreprise (Incitation aux économies d'énergie. Tri et traitement des déchets. Chauffeurs formés...) Environ 250 agents entretiennent les écoles et les bâtiments communaux.

• Distributeurs de boissons

Suppression des fontaines à eau en location au 31/12/2014. Remplacement selon les sites, par des distributeurs de boissons fraîches et chaudes, des réfrigérateurs selon les services, des points d'eau potable dans les cimetières.

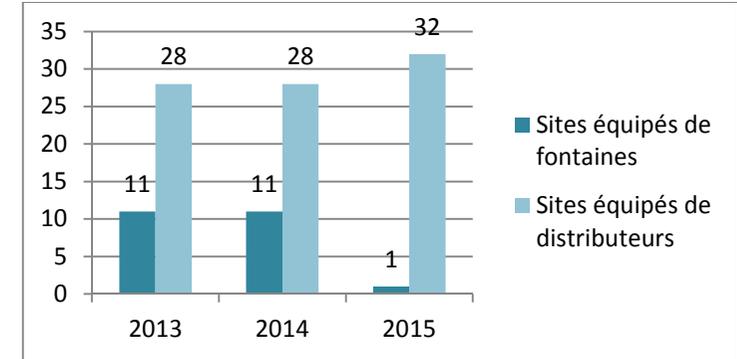
En l'hôtel de ville, pour le public rajout d'une fontaine à eau réfrigérée branchée sur l'eau courante le 15/01/2015.

Gobelets jetables uniquement pour le public

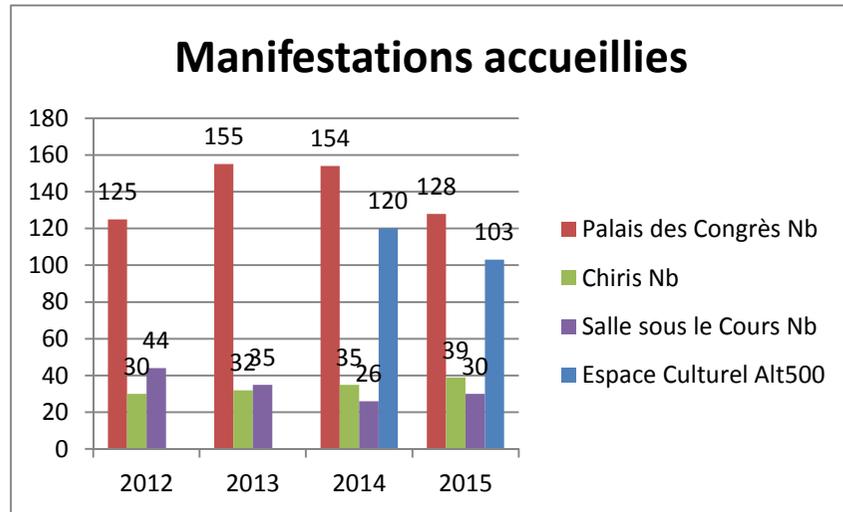
Des machines distributrices de boissons et confiseries ont été installées dans les services communaux

Intérêts pour

- ❖ les Grassois : le public des services concernés pourra disposer de boissons fraîches et chaudes ou d'un point d'eau potable.
- ❖ la ville : économie sur le budget de fonctionnement (- 1 755 € TTC pour 2014 et - 7 640 € TTC pour 2015).
- ❖ les agents : accès aux boissons à tarif privilégié



• Mise à disposition de salles



A l'occasion de manifestations organisées par la ville ou des partenaires, les salles du Palais des congrès, de l'espace Chiris, celle dite « sous le Cours » et l'Espace Culturel Altitude 500 sont très souvent utilisées.

Une tarification préférentielle est appliquée pour le monde associatif.

Hormis les interventions régulières d'entretien et d'adaptation aux besoins par de nombreux services municipaux ou communautaires utilisateurs des lieux, il est également fait appel à des organismes de contrôle agréés pour valider les installations avant ouverture au public afin d'assurer la sécurité. Dans ce même cadre sécuritaire, les agents techniques bénéficient d'une formation continue afin de garantir une qualification performante répondant aux exigences des usagers et à l'exploitation des salles.

En 2015, il y a eu 2 élections nationales qui ont gelé l'exploitation des salles, principalement au Palais des Congrès où les élections sont centralisées et reçoivent énormément de monde.

**Chiffres-repères 2015**

**300** mises à disposition de salles en 2015  
Contre **335** en 2014

**Pistes de progrès :**

- Rendre accessible aux personnes à mobilité réduite la salle de spectacle de l'Espace Alt 500,
- Programmer une rénovation thermique (chauffage et la climatisation) sur les 3 sites : Palais des congrès, Chiris et Cours

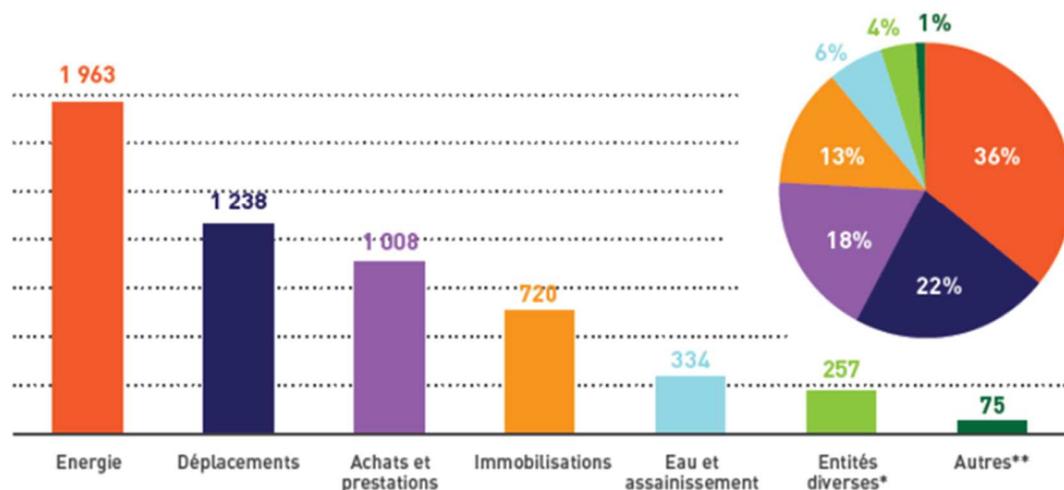
## 2-Chercher l'exemplarité dans le fonctionnement interne des services municipaux

### ▪ Réduire le bilan carbone « Patrimoine-Services » de la collectivité

- Bilan carbone « Patrimoine et services »

### ÉMISSIONS TOTALES DE LA VILLE DE GRASSE

5 600 teq CO<sub>2</sub> <sup>(1)</sup>



La réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine et Services de la ville de Grasse s'inscrit dans la démarche Plan Climat Énergie Territorial dans laquelle la ville est engagée. Ce premier bilan 2013, s'appuie sur l'année référence 2011. Il a fait apparaître que l'énergie (bâtiments et éclairage public), les déplacements et la commande publique comptent à eux seuls 76 % des émissions totales de la ville de Grasse. Ce sont ainsi les trois postes sur lesquels la collectivité doit agir en priorité pour répondre aux objectifs nationaux de lutte contre les émissions de GES.

Les résultats du graphique ci-contre sont exprimés en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (teq CO<sub>2</sub>) soit : 5600 teq CO<sub>2</sub> pour la ville ou 5,3 teq CO<sub>2</sub> par agent (1055 en 2011).

1. L'énergie (1963 teqCO<sub>2</sub>) soit 36 % des émissions : enjeu prioritaire (consommations énergétiques, énergies renouvelables et sensibilisation)
2. les déplacements des agents, ont représenté environ 22 % des émissions GES
3. Achats et prestations (1 008 teqCO<sub>2</sub>) : la commande publique est responsable de 18 % des émissions de GES. (Dématérialisation MP, clauses et critères DD...)
4. Réduction limitée sur le poste « immobilisations » (720 teqCO<sub>2</sub>) : seules les durées d'amortissement des équipements peuvent faire varier l'impact GES
5. Possibilités de fixer des critères teq CO<sub>2</sub> dans la DSP
6. Partenaires à associer CCAS (230 teq CO<sub>2</sub>) et SPL grasse développ (30 teq CO<sub>2</sub>)
7. Autres (75 teq CO<sub>2</sub>) climatisation (69 teq CO<sub>2</sub>) coop décentralisée (6 teq CO<sub>2</sub>)

#### Pistes de progrès :

- En 2016, dans le cadre du Plan Climat, un nouveau bilan carbone « Patrimoine- Services » sera réalisé.
- La comparaison et l'analyse souligneront les efforts consentis sur les 7 postes ci-dessus et indiqueront les orientations à prendre.

- Energie : Voir l'engagement « Gérer le patrimoine communal rubrique « performance énergétique »
- Marchés publics : Voir l'engagement Chercher l'exemplarité rubrique « encourager les comportements écoresponsables des agents
- Déplacements professionnels : Voir l'engagement Chercher l'exemplarité rubrique « encourager les comportements écoresponsables des agents
- Déplacements « Domicile-travail »

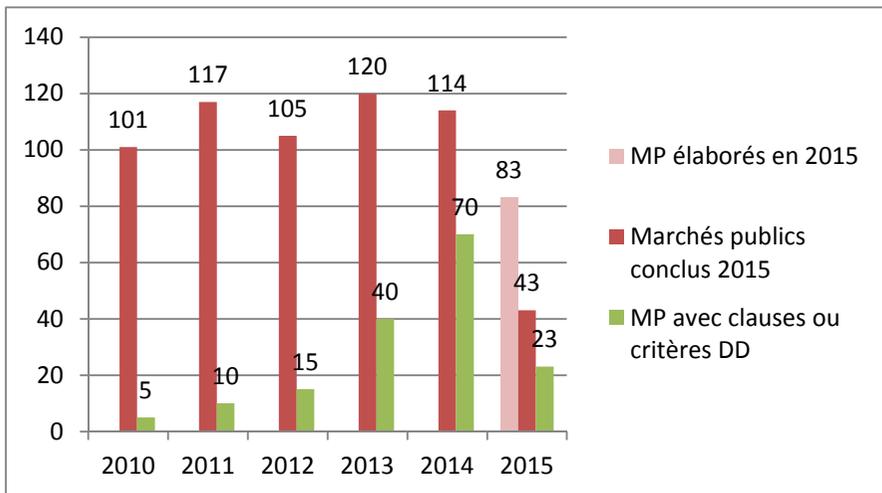
### ▪ Eco-concevoir les événements, les réceptions, les congrès et les manifestations

Le service réception du Palais des Congrès, entreprend à petits pas une démarche responsable selon ses moyens en faisant appel à un traiteur bio pour les congrès organisés en interne ; Installant des ampoules LED à économie d'énergie ; Chauffage plus efficient (Espace Chiris) ; Développement de la communication numérique en remplacement du support papier.

▪ Orienter la commande publique en faveur de services et produits plus durables

- Marchés publics

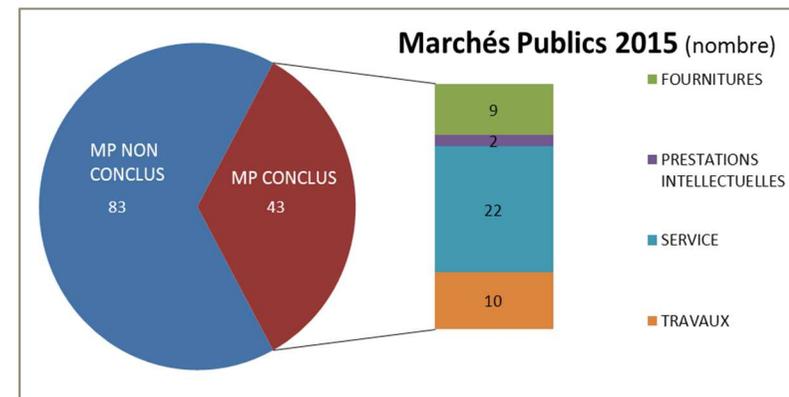
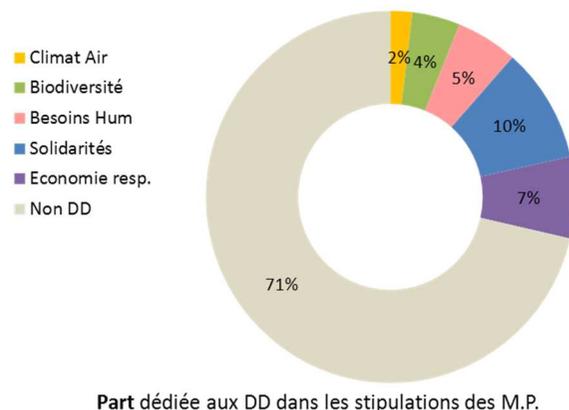
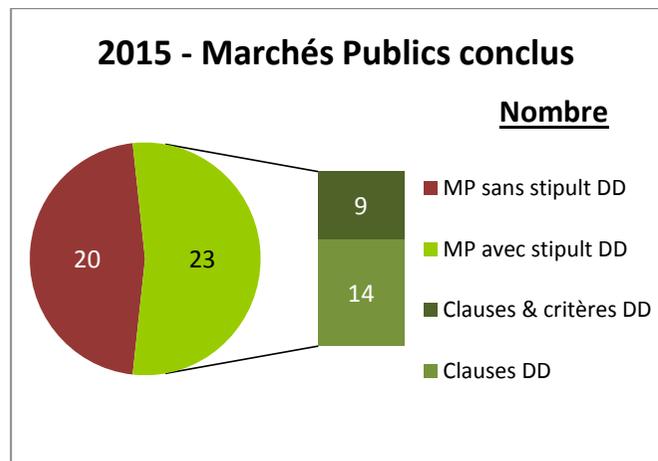
La commande publique représente une part importante des demandes en fournitures et en prestations de service. En se positionnant sur une politique d'achats responsables, la ville contribue à une généralisation des pratiques écoresponsables. En ce sens, les agents du service incitent les porteurs de projet à intégrer les principes du développement durable dans leur décision d'achats



En 2015, la cellule opérationnelle des Marchés Publics a élaboré avec les services municipaux 83 Marchés Publics (MP), dont 43 sont conclus, 4 infructueux, 24 en projet, 2 sans suite et 10 seront finaliser en 2016.

L'intégration de clauses et critères environnementaux et sociaux peut se faire à différents niveaux, une fois le besoin identifié et défini. Ils prennent en compte les objectifs de développement durable DD en conciliant développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et du progrès social.

En 2015, sur les 43 Marchés Publics conclus 23 marchés comportent des clauses ou critères de DD. Sur les graphiques ci-après sont représentées : la part des MP intégrant des critères ou clauses DD ; la part dédiée aux 5 finalités de DD et la répartition des différentes natures de prestations. Les stipulations inscrites dans les Marchés concernent majoritairement des clauses sur l'insertion sociale, les reprises et recyclage de matériau, la réduction des emballages ou des gaz à effets de serre ainsi que la préconisation de papier recyclé ou le respect de la charte « Chantier propre »

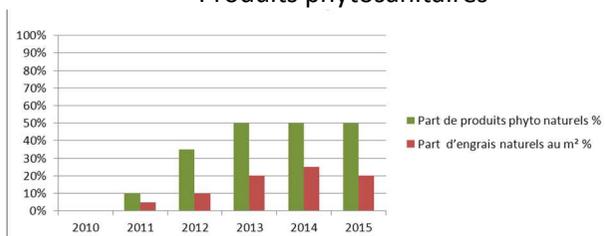


**Pistes de progrès :**

- Contrôler l'exécution des marchés et la conformité des fournitures ou services durables annoncés dans les cahiers des charges.
- Evaluer la stratégie d'achat durable et adapter les futurs cahiers des charges aux besoins et raisons des précédentes déceptions.
- Elaborer et adopter une charte des achats durables et/ou participer à un réseau d'achats éco-responsable.

## ▪ Poursuivre une gestion durable des espaces verts et naturels de la ville

### • Produits phytosanitaires



### • Gestion différenciée

Espaces verts et naturels : **42 Hectares**

- 20% en Zone 1
- 20% en Zone 2 ou Zone 3
- 20% en Zone 4
- 20% en Zone 5

Le service des espaces verts communal s'est engagé, depuis plusieurs années, dans une démarche d'amélioration continue de ses pratiques : formation du personnel ; remplacement du désherbage chimique par des méthodes alternatives ; binage ; paillage ; remplacement des arrosages par aspersion par du goutte à goutte...

Dans le cadre du plan national ECOPHYTO qui vise à réduire et sécuriser l'utilisation des produits phytosanitaires, en 2014, sur les 33 agents du service, 9 ont été formés en vue de l'obtention du certificat professionnel CERTIPHYTO.

En 2015 sur les 33 agents du service, 12 sont formés

L'excellence, c'est aussi l'optimisation des moyens avec une gestion différenciée des espaces verts selon cinq niveaux :

1. entretien intensif pour les espaces verts horticoles (jardins),
2. entretien très régulier pour les espaces verts soignés (entrées de ville, squares, giratoires du centre),
3. entretien assez régulier pour les espaces verts traditionnels (accompagnement de voirie, giratoires de transition),
4. entretien limité au strict nécessaire pour les espaces verts extensifs (balades vertes, zones de repos)
5. entre tien pour les espaces verts naturels (conservation de la nature et sécurisation uniquement).

### Pistes de progrès :

- Définir avec le service un tableau de bord aisé à renseigner avec des indicateurs de suivi (réalisation, résultats et impact)
- Instaurer ces indicateurs dans le suivi du programme d'actions de l'Agenda 21

## ▪ Mettre les Nouvelles Technologies de l'Information & Communication (NTIC) au service du Développement Durable

### • Procédé COMEDEC

La ville de Grasse a adhéré depuis fin 2016 au procédé COMEDEC – COMMUNICATION ELECTRONIQUE DE DONNEES D'ETAT CIVIL. Le dispositif COMEDEC est un nouveau mode de délivrance de données de l'état civil offert aux communes, source de simplification pour l'utilisateur et de sécurisation des titres d'identité pour l'Etat.

### • Espace Citoyen

#### Chiffres-repères 2015

Actes pour  
Recensements 220  
Elections 183  
Etat civil 5 562

Un espace citoyen a été créé en septembre 2011 dans le site de la ville afin de permettre à tout internaute d'effectuer des démarches administratives et d'obtenir des actes sans se déplacer en mairie et sans contrainte de plages horaires à respecter.

### • Conseils municipaux

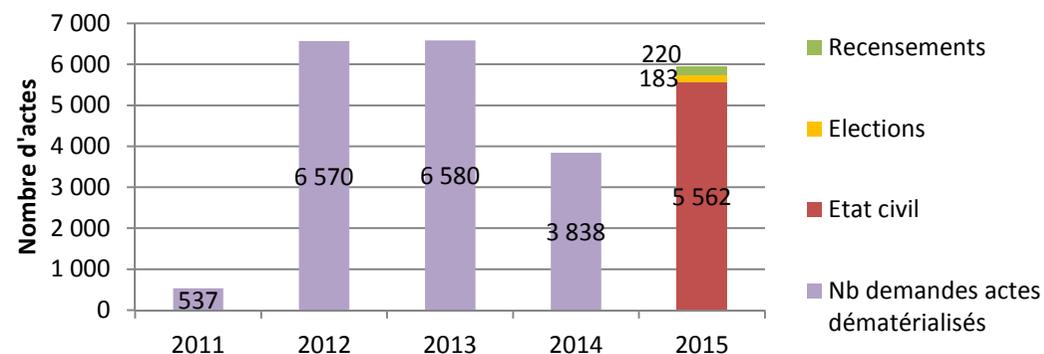
Sauf exception, la grande majorité des conseillers municipaux reçoivent les documents de travail dans un format numérique, seuls 20 d'entre eux sollicitent des dossiers sous format papier. Afin de réduire les consommations et impressions de papier, une mise à disposition de tablettes numérique est en projet. Les contraintes financières n'ont pas permis cette réalisation.

### Pistes de progrès :

#### Suivi des quantités d'impression

- Définir avec le service gestionnaire et la société de maintenance des imprimantes un système de collecte des comptages d'impression par service.
- Instaurer ces indicateurs dans le suivi du programme d'actions de l'Agenda 21

## Espace citoyen



- Equipement informatique des services

Pour tous ses achats d'informatique la Ville de Grasse passe par la centrale d'achat du SICTIAM (Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes Méditerranée).

Tous les ordinateurs du parc informatique de la ville seront renouvelés en 3 ans, tant ceux des écoles que ceux dans les établissements scolaires.

Une 1<sup>ère</sup> tranche a été faite en 2015 de 100 ordinateurs.

- Ainsi, 40 ordinateurs ont été mis à la vente par le Comité des Œuvres Sociales ; vu le nombre de demandes, un tirage au sort aura lieu en 2016.
- 40 ordinateurs sont gardés pour des dépannages
- 20 ordinateurs sont apportés à la déchetterie.

**Chiffres-repères 2015**

- 450 Postes PC
- 80 imprimantes
- 78 photocopieurs
- 40% en couleurs

- **Mener une politique R.H. responsable (parité, diversité, prévention et formation)**

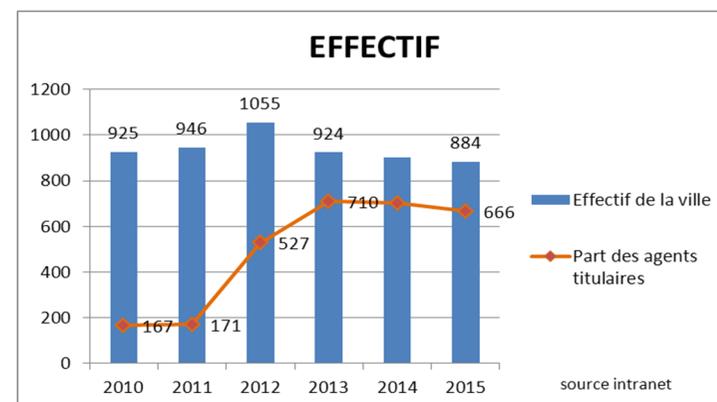
- Bilan social

Un état des ressources humaines de la collectivité appelé « bilan social » est présenté tous les deux ans en C.M. Le dernier en 2014 sur situation 2013

Il permet de suivre l'évolution des effectifs et d'avoir une image des mouvements au sein des services municipaux.

Source intranet

Statut	Femmes	Hommes	Total
<b>Contractuel</b>	78	55	133
<b>Contrat Accompagnement Emploi</b>	1	11	12
<b>Détaché</b>	3	4	7
<b>Stagiaire</b>	26	23	49
<b>Titulaire</b>	369	297	666
<b>Vacataire</b>	15	2	17



Agents sous contrat de travail et stagiaires par rapport à l'effectif

- Parité Femme/Homme

Le statut de la fonction publique garantit un égal traitement des fonctionnaires quel que soit leur sexe à compétences équivalentes

Néanmoins, il est à constater que 71 femmes et 10 hommes travaillent à temps partiel (dont 27 femmes et 2 hommes sont à 80%)

- Formation

Les formations CNFPT sont largement accessibles à l'ensemble du personnel, qu'il soit titulaire ou non. Avec un budget stable dévolu, la ville en développe cependant en interne pour favoriser la participation des agents (bureautique, hygiène et sécurité, actions envers les agents des écoles).

Les formations relatives à la sécurité sont organisées en interne par le Service Prévention (SST, EPI, PRAP, Utilisation des produits d'entretien) ou par des organismes extérieurs pour les préparations aux habilitations. Des formations sont également organisées en intra ou en union de collectivités avec le CNFPT pour faciliter l'accès des agents à la formation ((rapprochement géographique).

- Prévention des risques professionnels

Bien plus qu'une obligation réglementaire, la formation à la sécurité a l'ambition d'atteindre le plus haut niveau de prévention pour préserver la santé et garantir la sécurité des agents au travail. Faire connaître les risques liés à l'exercice de son métier passe par la mise en place d'un plan d'actions pour la réduction ou la suppression des risques auquel viennent s'ajouter des actions d'information et de formation des agents dans des domaines divers.

Catégories	Femmes	Hommes	Total
<b>A</b>	25	26	51
<b>B</b>	30	31	61
<b>C</b>	437	335	772

**Chiffres-repères 2015**

- 337 agents en stage de < 1semaine
- 471 en 2014

- Prévention des risques et accidents du travail

Depuis 2012, il y a 3 agents en charge spécialement de l'hygiène et la sécurité. Ce Service Prévention de la Ville de Grasse est coordonné par un Conseiller de Prévention avec deux Assistants de Prévention Sa mission principale est d'informer et de conseiller l'autorité territoriale en matière de santé et de sécurité au travail. L'évaluation de l'exposition à des dangers est une activité permanente du service, dont les résultats sont documentés et mis à jour en permanence dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnel (DUER), document de 2000 pages pour 950 agents et 135 métiers, consultable sur demande au Service.

- Emploi de personnes handicapées

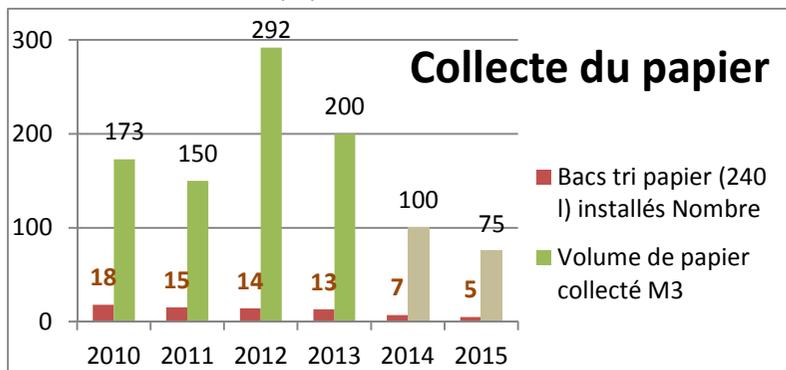
Indicateurs	Unités	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Objectifs
Emplois personnes handicapées	%	4,3	3,93	3,98	4,18	3.72		6%
Mise à disposition d'auxiliaires de vie dans les écoles	ETP		4.12			3.56		

Indicateurs	2014	2015
Taux de gravité d'accident	1.7	1.6
Taux de fréquence des accidents	42.9	34.9

Comme tout employeur, la ville de Grasse a obligation d'intégrer dans son effectif un taux de 6 % de personnes présentant un handicap. Néanmoins, certaines mesures peuvent compenser ce déficit (scolarité d'un enfant présentant un handicap et nécessitant la mise à disposition d'une ATSEM et d'une auxiliaire de vie, reclassement médical ou prestations de services à des organismes de réinsertion).

- Encourager les comportements écoresponsables des agents

- Tri du papier



Dans les services administratifs de l'Hôtel de ville, un tri sélectif est mis en place depuis 2009 : le papier est stocké par les agents volontaires dans des sacs particuliers « tri du papier » en attendant qu'il soit déversé dans des bacs spécifiques de plus grande capacité relevés par la CAPG deux fois par mois, le jeudi. Un arbromètre permet de mesurer les volumes collectés. C'était un tri sélectif à la source qui évitait le conflit avec d'autres déchets, mais depuis 2011 une collecte sélective « papier, bouteilles plastiques, boîtes et... » est mis en place par CAPG. De plus, malheureusement, cette initiative périclète par un désintérêt massif de maintien de l'action (suppression progressive des points d'apport volontaire et non-respect des consignes par le personnel d'entretien).

Par conséquent, même les agents les plus volontaires ont du mal à assurer leurs gestes de tri. Beaucoup de papier sont jetés directement dans les OM par le personnel d'entretien.  
NB : depuis 2013 : les volumes ne sont plus mesurés (estimation)

**Pistes de progrès :**

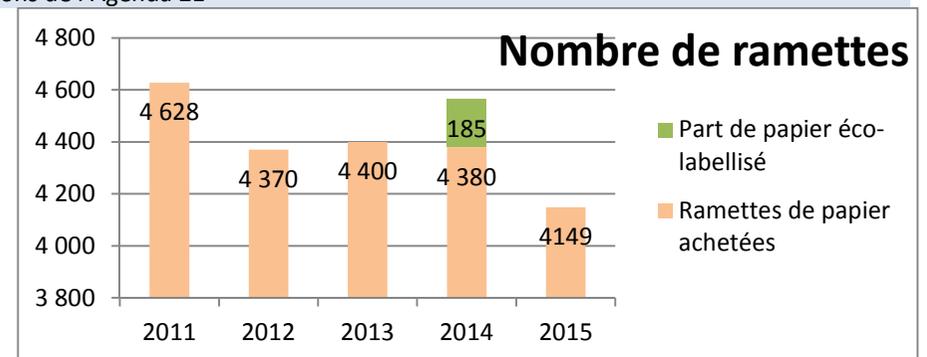
- Revoir et corriger le procédé mis en place pour le tri, le regroupement du papier à jeter, la collecte et l'évaluation des efforts consentis.
- Inscrire et instaurer des indicateurs de suivi dans le programme d'actions de l'Agenda 21

- Consommation du papier

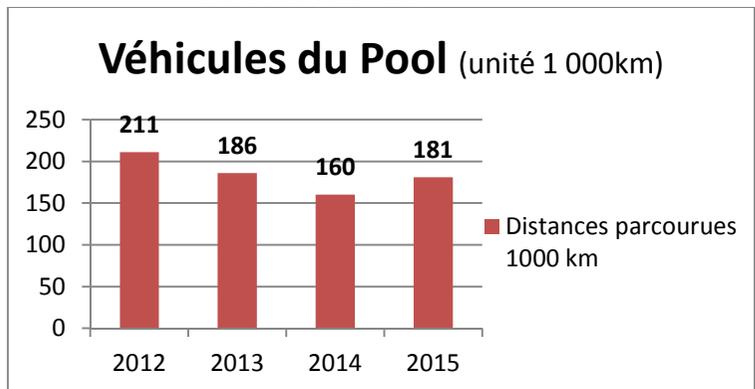
La circulation d'une quantité non négligeable de papier a beaucoup diminué puisque le traitement du courrier général à son arrivée est automatiquement scanné et transmis aux services via le logiciel de traitement et de suivi Post Office.

Les marchés publics sont totalement dématérialisés depuis septembre 2012 via la plateforme spécifique Les agents ont été sensibilisés à des gestes écoresponsables (n'imprimer qu'en cas de nécessité et privilégier le recto/verso). Cependant, beaucoup d'agents sont néanmoins contraints à imprimer car leur hiérarchie préfère travailler sur support papier.

Le service de collecte de la C.A. du Pays de Grasse est venu récupérer l'ensemble des bulletins électoraux des élections régionales et départementales, plusieurs tonnes de papier (33 000 bulletins par candidat et pour deux tours).



• Pools de véhicules



Tous les services municipaux peuvent bénéficier des pools de véhicules. Le Pool Hôtel de Ville dénommé PHV, basé au parking de la Roque, a été créé afin d'éviter les immobilisations de véhicules. Il optimise les déplacements selon les besoins et offre à tous les agents les mêmes moyens pour exécuter des tâches similaires. Depuis la mi 2015, la gestion administrative des réservations a été confiée à un agent de la Police Municipale situé dans les locaux de la Police Municipale. Ce nouvel emplacement n'est pas propice à un contrôle optimum de l'état des véhicules.

Un formulaire est à compléter au préalable à tout déplacement.

Le Pool de Véhicules Techniques situé dans les locaux de Parc Auto 89 Avenue Pierre Sémard met à disposition des véhicules utilitaires et techniques avec chauffeur spécialisé (10 véhicules dont 1 véhicule technique, 5 utilitaires et 4 minibus).

Chiffres-repères 2015

- 18 véhicules Pools
  - 13 V. Légers
  - 3 Utilitaires
  - 2 Minibus
- 181 000 km parcourus

• Parc de véhicules

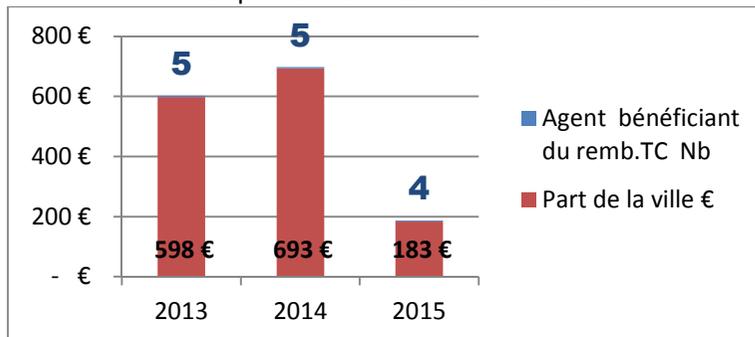
180 véhicules de service composent le parc. 47 % ont moins de 10 ans et 2 véhicules du centre-ville, équipé de nettoyeur haute pression, sont alimentés en énergie électrique.

Ces véhicules électriques présentent de gros problèmes de fiabilité car ils sont issus d'une fabrication à échelle limitée contrairement aux constructeurs généralistes. A ce jour, sur les 180 véhicules, 3 sont électriques et en état de fonctionnement.

Chiffres-repères 2015

- 180 véhicules
  - 3 électriques

• Déplacements « Domicile-travail »



Une prise en charge partielle du forfait transport en commun par les déplacements « Domicile-travail »

Lors du conseil municipal du 26 septembre 2013, une délibération a été adoptée à l'unanimité pour que les agents municipaux qui effectuent les trajets domicile-travail en transport en commun bénéficient d'une prise en charge partielle du prix de leur titre d'abonnement de la part de leur collectivité.

Seuls sont pris en charge les titres de transport concernant le trajet domicile-travail dans le temps le plus court. Pour pouvoir bénéficier du remboursement à hauteur de 50 % du prix de l'abonnement utilisé, l'agent doit remettre son justificatif de titre de transport (tickets à l'unité exclus) au service paie de la DRH. Le remboursement se fait mensuellement, même s'il s'agit d'un titre annuel de transport.

La prise en charge est réduite de moitié pour les agents dont le temps de travail est inférieur au mi-temps.

4 agents en 2015 (183.34€) contre 5 agents en 2014 (693.49€) voir si les abonnements ont diminués ou les distances.

▪ Favoriser les échanges, la santé et le bien-être au travail pour tous

• Médecine Préventive

Le Service de Médecine Préventive assure la médecine préventive professionnelle des agents municipaux : il a pour mission d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail. A cet effet, les agents font l'objet d'une surveillance médicale sous la forme de visites périodiques dont la fréquence dépend de l'exposition aux risques professionnels ou de leur situation individuelle.

Les missions de contrôles des arrêts maladie et des accidents de travail ainsi que les visites d'embauches sont réalisées par des médecins assermentés.

• Absentéisme

Une cellule d'écoute est mise en place auprès de Madame Copin, élue déléguée au personnel

Indicateurs	Unités	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Observations
Arrêt travail longue durée	Nb agent				19	18	14	Agents en congé de Longue Durée
Absentéisme moyenne / agent	Moyenne j/an/agent	30	28.2	27.05	19.9	20.07	21.95	Toutes absences confondues pour raisons médicales

## Axe BIODIVERSITE & RESSOURCES :

*Veiller à la pérennité et à la diversité du vivant par une gestion responsable des ressources*

### 3-Contribuer aux engagements nationaux « Climat-Energie »

- Engagement des 6 collectivités de l'Ouest 06

C'est la première fois en France que 5 collectivités de plus de 50 000 habitants s'entendent pour élaborer un plan climat commun. Chaque collectivité a fait valider en instance délibérante respective- les documents communs et une stratégie adaptée à son territoire. L'ensemble des pièces a été transmis au Préfet de région qui a donné ses avis. Le conseil municipal de Grasse a adopté le 12 décembre 2013 « Le plan climat énergie territorial de la ville de Grasse et le plan climat de l'Ouest des Alpes-Maritimes ».

- Décembre 2013 : expiration de la convention de partenariat pour la réalisation d'un PCET commun aux 5 collectivités
  - 1er juillet 2014 : une nouvelle convention de partenariat est signée entre 6 collectivités (Ca Pays de Lérins rejoint la démarche).
- Les scénarios élaborés pour la stratégie de l'Ouest 06 s'inscrivent dans les objectifs régionaux adoptés dans le cadre du Schéma Régional Climat/Air/Energie (SRCAE) : réduction des consommations énergétiques de 27 % à l'horizon 2030 soit 4 100 Gwh/an (-1 545 Gwh par rapport à 2009) et doublement de la production en énergie renouvelable (EnR) pour 2020.

Superficie	Population	Emploi	Emissions GES directes	Emissions GES indirectes
<ul style="list-style-type: none"> <li>583,6 km<sup>2</sup></li> <li>14% du 06</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>332 300</li> <li>30% du 06</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>144 740</li> <li>35% du 06</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>965 000 t.eq. CO<sub>2</sub></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 200 000 t.eq. CO<sub>2</sub></li> </ul>

Données du PCET ouest 06 initial 2013



- Participer aux actions communes du Plan Climat Ouest 06

Lors de la priorisation des actions du programme commun, 10 actions prioritaires ont été définies. En comité décisionnel du 17 déc. 15, il a été décidé d'en faire fusionner 2. Ainsi, à ce jour 9 actions communes sont programmées dont 5 sont en cours :

- Faciliter la mobilité entre les Autorités Organisatrices de la Mobilité et des Déplacements (en cours)
- Déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques (en cours)
- Optimiser la logistique urbaine à l'échelle de l'Ouest 06 (en cours)
- Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat (en cours)
- Vidéo (dessin animé) de remobilisation des élus (en cours)
- Guide intégration du PCET dans les documents d'urbanisme (en pause)
- Mise en mouvement des acteurs de l'économie sociale et solidaire (en pause)
- Créer et animer un réseau de jardins partagés (en pause)
- Accompagner les entreprises vers les énergies renouvelables (en pause)

- Contribuer selon les compétences de la Ville à la Stratégie portée par l'intercommunalité

Superficie	Population	Emploi	Emissions GES directes	Emissions GES indirectes
<ul style="list-style-type: none"> <li>44,4 km<sup>2</sup></li> <li>8 % du dpt.06</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>53 200</li> <li>16 % du dpt.06</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>19 820</li> <li>14 % du dpt.06</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>155 000 t.eq. CO<sub>2</sub></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>295 000 t.eq. CO<sub>2</sub></li> </ul>

Données du PCET sur GRASSE 2013



Dans le programme d'actions spécifique au territoire grassois, seules 3 premières actions sont directement portées par les services municipaux et viennent compléter celles de l'agenda 21, les autres actions sont portées par l'intercommunalité. La stratégie du PCET grassois est partagé entre la Ca Pays de Grasse et la Ville de Grasse

- G9 : Elaborer une stratégie globale de maîtrise de l'énergie du patrimoine communal
- G10 : Maîtriser la consommation de l'éclairage public
- G18 : Organiser la politique voirie et stationnement au sein de la ville de Grasse

<p>4. PAP1 : Elaborer un Programme Local de l'Habitat Grenelle</p> <p>5. PAP20 : Elaborer une stratégie globale de maîtrise de l'énergie du patrimoine intercommunal</p> <p>6. PAP22 : Mettre en œuvre le Plan de Déplacements Administration</p> <p>7. PAP26 : Mobiliser les communes dans des actions de maîtrise de l'énergie</p>	<p>8. PG2 : Poursuivre la politique de rénovation énergétique du parc</p> <p>9. PG15 : Encourager l'utilisation des modes de transports alternatifs dans les déplacements domicile-travail des agents de la CAPAP et de la ville de Grasse</p> <p>10. PG17 : Impliquer les agents</p>
<p><b>Engagement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer aux 9 actions communes du PCET Ouest 06 et aux 10 actions du PCET du Pays de Grasse</li> </ul>
<p><b>Pistes de progrès :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une gouvernance opérante devra être mise en place entre les services de la CA pays de Grasse et la Ville, afin que le Plan Climat Energie contribue au volet « énergie » de l'Agenda 21 de la Ville de Grasse</li> </ul>

## 4-Préserver les milieux et économiser les ressources naturelles

### ▪ Relever le défi d'une gestion écoresponsable des ressources naturelles

- Gestion et qualité de desserte en eau

La commune de Grasse a délégué la gestion de son réseau d'eau potable à la Lyonnaise des Eaux.

D'une manière générale, les ressources en eau sont jugées insuffisantes. L'eau potable alimentant la commune provient principalement de captage de sources. La plus grande partie de l'eau potable consommée à Grasse provient du canal du Foulon. Ces captages sont d'une capacité d'environ 350 l/s et représentent 80 % de l'alimentation de la commune de Grasse. Au total, les sources représentent une capacité de 38 800 m<sup>3</sup>/j. La source de la Foux, située en centre-ville, assure un débit moyen de l'ordre de 100 l/s, représentant 15 % de l'alimentation en eau potable. Le canal du Foulon présente de nombreuses anomalies qui créent des déperditions. Un appoint peut être nécessaire par pompage dans la Siagne, via le canal de la Siagne, ou pompage dans le Loup, via le canal du Loup, sur la commune de Châteauneuf.

Des travaux de réhabilitation et d'extension du réseau ont été réalisés par la ville de Grasse sur le budget annexe, mais aucune donnée n'est transmise : 4 410 000 € mandatés (DAF)

**Action engagée :** Programmation de renouvellement du réseau chemin d'Estramousse ; av Mathias Duval ; bd Victor Hugo ; îlot Four de l'Oratoire ; Ave de Libération (source Kiosque)

- Gestion des sols

La réalisation du nouveau PLU permet une réflexion sur les possibilités d'éviter, minimiser ou compenser la progression des surfaces artificialisées et d'orienter les décisions en matière de planification urbaine et développement durable(en cours).

- Gestion des eaux usées

La commune de Grasse est dotée d'un zonage d'assainissement depuis le conseil municipal du 15 décembre 2005. Ce schéma distingue les zones d'assainissement collectif et autonome.

- Le réseau d'assainissement collectif est entretenu par la Lyonnaise des Eaux. Il s'étend sur plus de 125 km de conduites et dessert les secteurs les plus urbanisés.
- Les zones d'assainissement autonome se distinguent en 5 catégories selon la pente, la perméabilité du sol et la proximité de la nappe.

Le SPANC, service municipal, assure le contrôle de conformité de ces installations. Le service a mandaté 279000 € pour divers prestations (source DAF)

Des travaux de réhabilitation et d'extension du réseau ont été réalisés par la ville de Grasse sur le budget annexe, mais aucune donnée n'est transmise : 2 118 000 € mandatés (DAF)

**Action engagée :** Programmation de renouvellement du réseau av Mathias Duval ; bd Victor Hugo ; vallon du Rossignol ; îlot Four de l'Oratoire (source Kiosque)

- Gestion des déchets

La collecte des déchets sur la commune de Grasse est assurée par la CAPG tout au long de la semaine ou au moins 3 fois/semaine dans les quartiers périphériques. La commune est équipée de points de collecte sélective et d'une déchetterie à la Marigarde.

Au niveau qualitatif, le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) fait état d'objectifs de valorisation (matière et organique) pour les ordures ménagères et déchets assimilés, déchets verts, déchets industriels banals, boues de stations d'épuration.

L'objectif quantitatif global est de valoriser près de la moitié des déchets cités d'ici 2020 en valorisation matière (recyclage) et organique (compostage, méthanisation).

L'étude d'Eco-Emballages de 2013, fait apparaître peu de modification dans le profil des trieurs mais une pratique globale de tri en hausse, les consignes étant jugées plus simples : tous les emballages plastiques sont jetés dans le bac de collecte.

Cette consigne de tri est maintenue pour 2014-2016 en attendant de nouvelles conclusions par Eco-emballages.

**Pistes de progrès :**

- Mettre en place une transversalité afin d'obtenir une lisibilité des évolutions sur ces postes
- Définir des indicateurs de suivi faciles à remplir et imposer une transmission systématique des données

▪ **Lutter avec les acteurs du territoire contre le gaspillage des ressources et les rejets polluants**

• Gaspillage alimentaire

Le service « vie scolaire » gestionnaire du marché de distribution des repas avec la Sodexo assure un suivi des commandes. Le logiciel de réservations des commandes impose d’adapter les quantités aux besoins et plus particulièrement sur le pain.

La Sodexo a mis en place l’opération "Moins de miettes, c’est plus d’assiettes !" dans les restaurants scolaires.

De la maternelle au lycée, les jeunes ont ainsi été sensibilisés au gaspillage alimentaire à travers l’exemple du pain.

À l’issue de cette opération, dont les objectifs étaient de réduire les quantités de pain jetées au sein des restaurants scolaires et rendre les enfants et adolescents "consom’acteurs", 1 000 repas ont été offerts aux Restos du Cœur.

Une réflexion a été présentée le 6 mai 2014 par la Sodexo aux responsables du service Éducation et de la Mission DD.

Un état a été fait sur les volumes de gaspillage de la nourriture et les causes qui les génèrent. Des pistes d’action ont été proposées tant dans la méthodologie, les choix alimentaires, le suivi des modes de restauration que dans la sensibilisation des enfants scolarisés.

Ces propositions doivent être présentées à l’ élu délégué et restent en attente de validation par le conseil municipal.

La Mission DD est très favorable pour les inscrire dans l’Agenda 21.



**Pistes de progrès :**

- Inscrire dans le plan d’action de l’Agenda 21 , un accompagnement de la sodexo vers une méthode de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Définir des indicateurs de suivi faciles à remplir pour la société et les agents du service
- Expérimenter des ateliers de compostage avec les centres de loisirs.

• Protection des sources

Sur la commune de Grasse, un périmètre de protection des sources est présent. Il s’agit du périmètre de protection de la source de la Foux, représentant environ 15 % des approvisionnements en eau potable de la ville. Il comporte un périmètre rapproché ainsi qu’un périmètre éloigné.

• Télé-relève des compteurs

La télé-relève est un outil de mesure efficace simple, économique et innovant. Chaque Grassois peut contrôler, analyser et affiner sa consommation et, ainsi, contribuer aussi à une gestion plus responsable de cette précieuse ressource naturelle qu’est l’eau.

Depuis le 11 janvier 2013, les techniciens de la Lyonnaise des Eaux (société qui a en charge la production et la distribution de l’eau sur la commune), ont débuté une vaste opération d’installation de “compteurs intelligents” dans les foyers grassois. Cette opération, prévue sur 2 ans, couvrira l’intégralité du territoire communal. Ce type de compteur transmet, via le réseau téléphonique, les données de consommation de l’abonné concerné à un central où elles sont stockées. Le calcul des factures de consommation d’eau est alors effectué à partir des consommations réelles, en supprimant tout risque de passer par des estimations parfois inadaptées

En 2015, le territoire doit être couvert : vérification à faire auprès de SLE

• Qualité de l’air

**Chiffres-repères 2015**

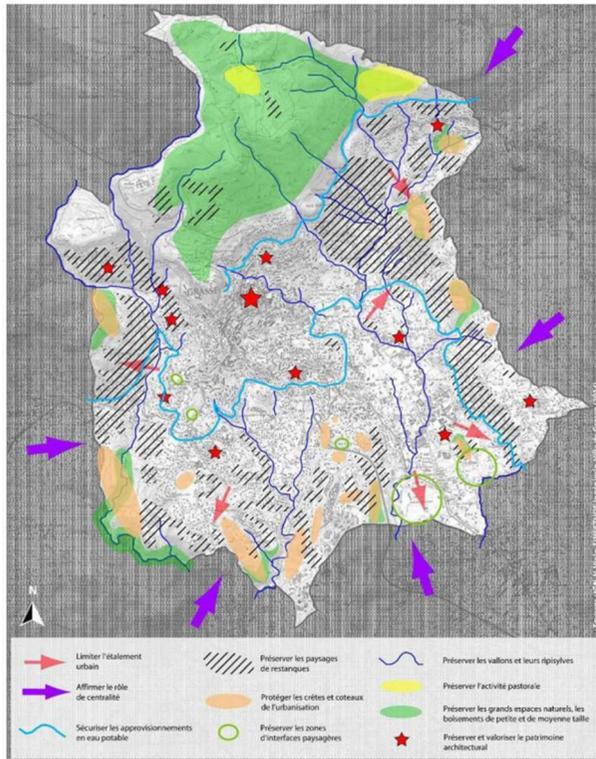
- **17** Arrêtés Préfectoraux Niveaux information (orange)

La qualité de l’air en France est analysée par le réseau Atmo. Il s’agit d’une fédération d’associations agréées par l’État, formées de membres issus des collectivités territoriales, des services de l’État, de l’industrie et des associations de défense de l’environnement. Cette diversité et le statut associatif garantissent l’impartialité et la cohérence de ce réseau (Air PACA pour notre région).



## 5-Promouvoir la biodiversité du territoire grassois

### ▪ Mieux connaître la biodiversité pour préparer le territoire aux évolutions climatiques.



Deux études ont été faites les années précédentes sur le territoire Grassois :

#### 1. Expertise écologique de la LPO PACA sur la ZAC Roquevignon

Pas moins de 46 espèces protégées au niveau national ou régional ont été recensées sur le périmètre de la ZAC. 4 espèces végétales, 5 espèces de reptiles, 34 espèces d'oiseaux, une espèce de papillon et 2 espèces de chauve-souris.

#### 2. Inventaire et études sur la zone du Lac au Plan de Grasse (études LPO PACA et CEE)

Les inventaires et études avifaunistique et floristique ont permis de mettre en évidence la présence de 66 espèces d'oiseaux sur ce site et 69 espèces végétales (4 espèces d'oiseaux sont concernées par la directive Oiseaux et 9 figurent à la liste ZNIEFF PACA). En 2015, l'étude environnementale intégrée dans le diagnostic Plan Local d'Urbanisme PLU prend en compte ces études et les complète par une réflexion globale entre la gestion des ressources, le milieu humain, le milieu physique et le milieu paysager. Ceci en identifiant les atouts et les dysfonctionnements qui tendent à brouiller la lecture du territoire ainsi que les enjeux :

Enjeux environnementaux forts :

Préserver les abords des vallons et les ripisylves, principaux corridors de la trame bleue Protéger les lignes de crête et les paysages de restanques Limiter l'étalement urbain Sécuriser les approvisionnements futurs en eau potable Affirmer le rôle de centralité de Grasse

Enjeux moyens :

Impliquer la commune dans le SAGE en cours d'élaboration Limiter l'augmentation de la vulnérabilité aux risques naturels Préserver les grands espaces naturels du territoire, et les boisements de petite et moyenne taille Maintenir l'agriculture Enjeux limités Limiter le trafic automobile Limiter les émissions polluantes Soigner les zones d'interface paysagère

Enjeux faibles

Favoriser les actions à l'échelle de la commune et du Pays de Grasse limitant le réchauffement climatique Développer les énergies renouvelables Protéger et mettre en valeur les jardins et parcs remarquables

### ▪ Valoriser et favoriser la présence de certaines espèces

L'aménagement en 2015, du Parc Roquevignon répond aux enjeux définis dans l'étude initiale

Le Programme d'Aménagement et de Développement Durable du PLU prendra en compte ces études

## 6-Amoinrir la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels ou technologiques

### ▪ Informer les Grassois sur les risques encourus et les comportements à adopter. Voir CaPG

- Risques naturels et Risques industriels et technologiques : publication du dossier d'information DICRIM
- Partenariat avec Air PACA

### ▪ Limiter le risque d'inondation par une gestion partagée des eaux pluviales.

- Déclarations en catastrophe naturelle

- Protection contre les inondations

L'une des missions remplies par les services municipaux est de travailler de façon transversale pour assurer l'entretien des bords de routes, des fossés, des passages sous voirie.

Ils ont la charge du débroussaillage, du curage et nettoyage des vallons et bords de route, de la surveillance des 8 bassins de rétention créés par la ville pour réguler les débits d'eaux pluviales avant rejet dans les voies naturelles constituées par les nombreux vallons du territoire

Favoriser le bon écoulement des eaux de pluie, c'est aussi entretenir régulièrement les ouvrages du pluvial que sont les réseaux (près de 85km), les grilles, les canaux et les bassins de rétention.

La ville a confié à SUEZ cette mission de curage, débroussaillage et enlèvement des végétaux pour ces ouvrages.

Pour prévenir les risques, en 2015, le vallon des Alouettes (Quartier Saint-Antoine) des travaux de reprofilage viennent d'être faits avec la création d'un piège à sable par décantation.

Financement pris en charge par le CD06 à hauteur de 140 000 euros. Livraison des travaux le 7 décembre 2015. (Source Kiosque)

Un autre acteur est le SISA (Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents) qui intervient également pour l'entretien régulier du Grand Vallon ou pour des actions ponctuelles d'enlèvement des embâcles après crues sur le vallon Saint-Antoine.

#### Chiffres-repères 2015

- 8 Bassins de rétention
- 85 Km réseaux de pluvial

- Encourager la prévention de la population et surveiller les risques

- Actions du Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS)

Le SCHS Le Service est chargé de veiller au contrôle administratif et technique des règles d'hygiène et de faire appliquer les dispositions relatives à la protection de la santé publique (Règlement Sanitaire Départemental, Code de Santé Publique) sur le territoire de la Ville de Grasse en matière d'hygiène de l'habitat, d'hygiène alimentaire, de qualité des eaux destinées à la consommation humaine, de qualité des eaux de baignade (recevant du public), de lutte anti vectorielle, de lutte contre les nuisances sonores, olfactives et environnementales.

Risques sanitaires En matière de prévention et lutte contre les risques sanitaires (épizooties, épidémies de maladies transmissibles...) De nombreuses campagnes de sensibilisation et d'intervention sont réalisées par le Service Communal d'Hygiène et Santé en matière d'équilibre entre les espèces invasives, nuisibles et le cadre de vie des Grassois en 2015 il y a eu:

Campagnes de prévention	Actions curatives lutte anti-vectorielle contre les nuisibles	Nombre 2015
4 campagnes de <b>dératisation</b> sur la voie publique et 1 dans les bâtiments Communaux	<b>dératisation</b> sur le domaine public et dans les bâtiments communaux	40
2 campagnes de <b>dépigeonnisation</b> et effarouchements d' <b>étourneaux</b> sur le domaine public,	<b>désinsectisation</b> sur domaine public et dans les bâtiments communaux	73
4 campagnes de <b>démoustication</b> (opération de traitement larvicide visant à détruire le moustique tigre vecteur de maladie tropicales),	<b>démoustication</b> sur le domaine public et dans les bâtiments communaux	5
	destruction de <b>nids de frelons</b> asiatiques sur le domaine public	7
	lutte contre les <b>pigeons</b> dans les propriétés privées	3
	lutte contre le <b>moustique tigre</b> dans les propriétés privées	8

#### Chiffres-repères 2015

- 37 Personnes vaccinées

Risque d'incendie de forêt

- L'antenne de santé publique du SCHS gère le fichier vaccinal de la population grassoise et réalise l'organisation des séances de vaccinations pour le public âgé de plus de 6 ans (1 séance de 2h par mois) : 37 personnes vaccinées en 2015.

Actions du Service Communal d'Hygiène et de Santé en matière de prévention contre le risque d'incendie de forêt

- 25 actions en matière de police du débroussaillage des propriétés privées.
- 3 actions en matière d'autorisations de feux de cuisson dans les propriétés privées en période estivale.
- 1 campagne d'information et de communication (en lien avec le Conseil Départemental 06) concernant la prévention des incendies de forêt.

Etablissements Recevant du Public ERP

78 avis rendus en 2015.

Actions du Service Communal d'Hygiène et de Santé lors de la Commission Communale de Sécurité visant à lutter contre le risque d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (maisons de retraites, foyers pour personnes handicapées, magasins, musées, hôtels, écoles, collèges, lycées, hôpital...) sur le territoire grassois :

## Axe CADRE DE VIE :

*Garantir l'équilibre dans l'organisation spatiale du territoire entre les activités, les usages et la mobilité de chacun*

### 7-Contribuer à l'essor patrimonial et assurer la complémentarité des lieux et activités

#### ▪ Affirmer le "Grand Centre" dans sa fonction et son attrait

##### • Projet de rénovation Urbaine



Le Projet de Rénovation Urbaine (PRU) est une déclinaison locale du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), piloté par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). L'objectif du PRU est de transformer les quartiers du centre-ville et de la gare en difficulté au regard de leurs problématiques économiques, culturelles, sociales et d'habitat. Cette restructuration des quartiers vise, en premier lieu, à améliorer les conditions de vie des habitants en créant des espaces attractifs.

Menée dans un esprit de développement durable, la réflexion s'est orientée vers une reconstruction de la ville sur la ville.

Indicateurs	Unités	Objectifs	2010	2011	2012	2013	2014	2015
PRU – Requalification ilots dégradés	%	100 % (2017)	0	0	0	31	50	69
PRU – Requalification ilots dégradés	Nombre	8 (2017)	0	0	0	2,5	4	5,5

##### • Promouvoir la qualité patrimoniale de la ville

Mise en œuvre du PSMV sur le centre historique : le PSMV est un document d'urbanisme qui permet de préciser les objectifs et prescriptions concernant la mise en valeur et la protection du patrimoine. La ville de Grasse a mis en place un dispositif d'accompagnement financier pour la réalisation des travaux prescrits dans le cadre des prescriptions du PSMV (écrêtements...)

##### • Chantier de la Médiathèque

Suite à l'effondrement des façades des immeubles du 47 et 49 rue Droite le 7 novembre à 11h36 le à Grasse sur le chantier Médiathèque, la Maitrise d'Ouvrage Ville de Grasse et la Maitrise d'Œuvre ont pris des mesures d'urgence pour délimiter une zone de sécurité, à savoir l'évacuation des immeubles environnants et l'interdiction à l'accès de la zone sinistrée sur un large périmètre.

L'entreprise CARI, titulaire du lot gros œuvre du chantier, a réalisé ;

- le déblaiement des gravats devant le N°2 rue Vieille Boucherie,
- l'enlèvement de l'échafaudage détruit,
- l'installation de protection des zones sinistrées sur le N°10 rue Charles Nègre, N°34 et 36 rue Droite, et le N°2 rue Vieille Boucherie.
- La mise en place d'un dispositif de surveillance des bâtiments par une relève quotidienne avec un géomètre.



La Ville de Grasse a pris un arrêté Municipal **N°66 C.S/2015** pour le périmètre de sécurité aux abords de la nouvelle Médiathèque.

Un ordre de service, avec effet au 20 novembre 2015, notifie l'arrêt de chantier de la Médiathèque conformément aux indications de l'inspection du travail.

- Aménagement du quartier Martelly

Le projet de ZAC Martelly permettra de restructurer un quartier dont la mise en œuvre prendra en compte l'ensemble des enjeux environnementaux, notamment au regard des enjeux fixés par le Grenelle de l'Environnement. L'étude d'impact qui a été réalisée dans le cadre de la procédure de ZAC a permis d'identifier l'ensemble des enjeux sociaux, économiques et environnementaux afin de réduire l'impact du projet sur l'environnement tout en permettant la revitalisation urbaine et commerciale de cette partie du centre historique.

Objectifs premiers du programme : donner une place et une identité au quartier Martelly au cœur du grand centre grassois, rendre le site attractif et inscrire l'aménagement du quartier dans le respect de son environnement

- **17 190 m<sup>2</sup>** de surface de plancher  
(10 290 m<sup>2</sup> de surface marchande dont Monoprix reconfiguré et complexe cinématographique de 5-6 salles et **6 900 m<sup>2</sup>** de logements)
- **680 places** de stationnement minimum comprenant les 560 places existantes gérées par la régie des parkings.

Exigences environnementales :

les objectifs de production d'énergies renouvelables devront être de 23 % à minima de la consommation. Cette production devra être située sur le site du projet. L'étude d'impact et les préconisations demandent de répondre à des critères énergétiques spécifiques.

**Volonté politique de créer un véritable éco-quartier qui sera défini en 2016 avec l'équipe promoteur-concepteur retenue**

- Immeubles sinistrés :

Effondrement rue Mougins Roquefort le 18 novembre 2015 : 68 personnes ont été relogées

Demande d'une aide exceptionnelle du Conseil Départemental des Alpes Maritimes aux travaux de mise en sécurité et de relogement suite aux effondrements intervenus Rue Droite et Mougins-Roquefort.

Le 18/11/2015 : effondrement d'une façade sur le 1, rue Mougins Roquefort, immeuble vide en travaux de restructuration par la SPL Pays de Grasse Développement :

- Relogement en urgence à l'hôtel des 65 personnes habitant dans les immeubles avoisinants
- Puis relogement en meublé en décembre car les travaux de mise en sécurité et la déconstruction dureront jusqu'au 30/04/2016

La ville de Grasse a pris en charge le relogement des personnes sinistrées et avec l'appui de la SPL Pays de Grasse Développement accompagnent les habitants et commerçants concernés



- **Maintenir le dynamisme de proximité des quartiers**

- Equipements et services de proximité

Identifier, dans le cadre de la révision du PLU, les emplacements à réserver sur les pôles secondaires là où services et équipements de proximité doivent être renforcés.

- Equité territoriale entre hameaux et le centre

Depuis de nombreuses années, des services administratifs sont maintenus dans les hameaux pour assurer une proximité avec les habitants. Depuis 10 ans, des services d'entretien et de sécurité viennent renforcer leurs actions et proposent des services identiques dans le centre-ville et les hameaux.

En termes de politique publique et de participation citoyenne, la mise en place de comités de quartier permet des échanges plus adaptés aux besoins des habitants et une coordination des manifestations.

	U	2014	2015
Agents aux services de la population dans les Hameaux	Nb	15	11
Agents aux services de la population centre-ville	Nb	34	27
Agents du service de proximité	Nb		

▪ **Répondre aux besoins d'aménagement numérique du territoire**

- Wifi gratuit & label « ville internet »

La ville de Grasse met à la disposition des Grassois et des visiteurs 1 heure de connexion WIFI, gratuite et renouvelable, sur une partie de son domaine public (Cours Honoré-Cresp, Place aux Aires, Jardin des plantes, square du Clavecin, Jeu de Ballon, rues des Fabriques et des 4 coins).

Ce nouvel outil répond pleinement à la volonté du conseil municipal de faciliter l'accès à ce nouveau mode de communication via le téléphone, ordinateur portable ou tablette numérique.



- Déploiement d'infrastructures numériques

La loi Grenelle 2 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) de 2010 a ajouté, dans le Code de l'urbanisme, l'obligation de traiter des communications électroniques dans les documents d'urbanisme. La révision actuelle du PLU est une opportunité pour définir les orientations générales de développement des communications électroniques.

▪ **Limiter les nuisances liées aux contraintes urbaines**

- Actions du Service Communal d'Hygiène et de Santé en matière de prévention contre les nuisances sonores, olfactives et environnementales issues des activités urbaines dans le cadre de l'instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme, des dossiers d'enquête publique (ICPE), des demandes de dérogation pour fermeture tardives des établissements musicaux

Avis sanitaires du SCHS	Nombre d'avis rendus en 2015
Dossier d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, autorisation de travaux...)	126
Fermeture tardive d'établissements musicaux (bars, salle polyvalentes, manifestations musicales, discothèques...)	28
Dossier d'enquête publique installations classées pour la protection de l'environnement, loi sur l'eau...	3

- Actions du Service Communal d'Hygiène et de Santé en matière de contrôles de l'hygiène de l'habitat, d'hygiène alimentaire, d'hygiène des établissements recevant du public de 5 e catégorie, de la qualité de l'eau potable et des eaux de baignade, de lutte contre les nuisances sonores, olfactives et environnementales.

Interventions par domaine d'activités	Nombre d'interventions en 2015
Lutte contre l'habitat indigne et l'indécence dans les habitations	67
Avis et Contrôles des établissements alimentaires et des offices des crèches et des écoles	83 dont 16 actions dans les écoles et les crèches
Lutte contre les dépôts de déchets dans les propriétés privées	17
Lutte contre les nuisances olfactives (feux de jardin, fumées de cuisson...)	19
Suivi du contrôle de l'eau destiné à la consommation humaine dans les crèches et les écoles	69
Suivi du contrôle sanitaire des eaux de baignade (analyse des eaux de piscines recevant du public)	173
Lutte contre les nuisances sonores	13
Lutte contre les écoulements d'eaux usées dans les propriétés privées et contre la pollution des vallons	32
contrôle de l'hygiène de certains établissements recevant du public de 5 <sup>e</sup> catégorie (auto-écoles, hôtels, coiffeurs...)	8

▪ **Développer une ville durable dans le respect de l'identité locale.**

- Révision du PLU

Le 29 septembre 2015 s'est tenu au Palais des Congrès, un atelier rassemblant élus, conseillers municipaux, services de la Ville, partenaires institutionnels et associations locales de la ville dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Grasse.

Cet atelier, qui a rassemblé 40 participants avait pour objectifs :

- d'identifier un scénario de développement de la ville pour les années à venir ;
- de définir et préciser les objectifs à poursuivre dans le cadre de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) sur quatre grandes thématiques (économie / habitat / mobilités / environnement). Palais des Congrès de Grasse, de 17h30 à 20h. Identifier un scénario de développement pour la ville;

Objectifs de ce projet de ville, qui se veut :

- Performant, en affirmant Grasse comme capitale des parfums et des arômes, terre d'exception et pôle touristique, le tout en favorisant un développement urbain doux et intégré,
- Ambitieux en termes d'emplois, de recherche et de connaissance, de savoirs et du numérique,
- Solidaire, en pensant Grasse comme une ville pour tous, grâce à des quartiers ouverts sur la ville, à un centre-ville attractif et redynamisé et à des logements accessibles à tous,
- Durable, en préservant et valorisant le cadre de vie des Grassois (préservation et valorisation du patrimoine bâti et naturel, des espaces publics et verts ; maîtrise l'urbanisation).

Le PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durables est présenté au public puis débattu en conseil municipal

- Politique de l'habitat

La C.A. Pays de Grasse est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat. Pour autant, les communes peuvent se doter d'outils dans le cadre de leurs politiques locales. C'est dans ce cadre que la ville de Grasse porte un programme de rénovation urbaine sur le quartier de la gare et le centre historique et a assuré la maîtrise d'ouvrage d'une OPAH-RU sur son secteur sauvegardé jusque janvier 2014. Au terme du conventionnement avec l'ANAH, le secteur sauvegardé a été intégré au périmètre opérationnel de l'OPAH intercommunale.

Indicateurs	Unités	Objectifs fixés pour les 3 ans de l'OPAH	2010	2011	2012	Réalisés 2013	Réalisés 2014	2015 (en cours)
Logements améliorés OPAH intercommunale n°2 (mars 2013 à septembre 2014)	30	123				20	10	?
Logements améliorés secteur sauvegardé OPAH-RU Grasse	-	-				18	22	N/A
Logements améliorés OPAH interco	Nb		24	27	32	39	32	12
Logements améliorés OPAH R.U.	Nb		155	102	22	53	22	n/a

L'OPAH RU s'est terminée le 28 juillet 2014. Le territoire du centre-ville de Grasse a été intégré à l'OPAH Intercommunale aussitôt.

L'OPAH Intercommunale se terminera le 28 mars 2016.



**CALENDRIER**

**Juillet-Septembre 2015 :**  
Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement

**Septembre-Décembre 2015 :**  
Ateliers sur le projet politique de la ville

**Décembre 2015 :**  
Le PADD est présenté au public avant CM

**1er semestre 2016 :**  
Etude du zonage et des règles à respecter

**Dernier trimestre 2016 :**  
L'approbation du PLU révisé.

## 8-Assurer un partage harmonieux entre tous les usagers du domaine public

- **Maintenir le sentiment de sécurité et de propreté dans les espaces publics.**

- Brigades de Policiers Municipaux et Agents de Surveillance de la Voie Publique

Création de brigades en îlotage (présence, dialogue, prévention, dissuasion, répression). La brigade d'îlotage doit assurer un lien quotidien de proximité avec les habitants, les commerçants, les établissements scolaires et les associations. Pour la police municipale, la mission d'îlotage est importante car elle s'effectue sur du long terme avec une connaissance accrue de l'environnement et la création de liens entre la population et les différents acteurs de la vie locale. Cette brigade permet d'occuper le terrain de manière permanente, de recueillir informations et doléances, de régler les problèmes courants des administrés en les renseignant précisément et d'établir des contacts privilégiés avec les jeunes et les parents en utilisant la communication transversale.

Réorganisation du service qui est composé de 54 Policiers Municipaux et 7 Agents de la Surveillance de la Voie Publique avec des nouveaux créneaux horaires pour assurer une présence quotidienne et de proximité qui rassure et crée du lien social de manière à faire reculer « un sentiment d'insécurité ». (681 procédures : renseignement, d'intervention, de constatation, de contravention, de mise à disposition, de délits).

- Vidéo Protection

Depuis 2008, un outil clés de la prévention et de lutte contre les incivilités et la délinquance pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens. Tout en respectant le cadre légal, la supervision des caméras est utilisée pour la protection de la voie publique et des administrés qui est assurée 24h/24h par 15 opérateurs vidéo dont 10 agents en équipe de jour et 5 agents en équipe de nuit + 1 administrateur technique.

La vidéo protection est en lien en permanence avec les Policiers Municipaux et les Agents de la Surveillance de la Voie Publique sur le terrain (renseigne, oriente et assiste) qui permet des interventions rapides et ciblées.

La vidéo protection permet notamment d'améliorer une lutte intensive contre les incivilités qui touchent toute la commune, les dépôts d'encombrants, les déchets ménagers, les déchets verts, les déjections canines qui génèrent une insalubrité inacceptable.

	U	2011	2012	2013	2014	2015
Effectif PM	Nb	46	47	53	56	54
Caméras de surveillance	Nb	38	59	59	59	60
Verbalisations (total/année)	Nb	150	557	516	163	180

- Gestion Urbaine de proximité en centre historique

En 2012 : 1ère campagne de communication "Des gestes simples pour mieux vivre ensemble" – Déchets : distribution de dépliants  
Mise en place du tri sélectif en centre-ville

En 2013 : Création de 12 emplois AIDES dont un emploi destiné au nettoyage des locaux à ordures ménagères et au ramassage des cartons auprès des commerçants  
Création d'un poste et achat d'une moto-crotte pour lutter contre les déjections canines

En 2015 : Nouvelle campagne de communication élargie « Mieux vivre ensemble » à Grasse : dépliants distribués à la population  
Ramassage des encombrants chaque après-midi dans le centre-ville  
Fidélisation d'une trentaine de personnes qui viennent régulièrement chercher des sacs à crottes

- Services d'intervention rapide de proximité

Nombre d'appels : 1 800/an      Nombre d'interventions : 1 800

Budget consacré pour répondre à la demande hors agents : 20 000 €/an

Nombre d'agents dédiés à temps plein à cette mission : 8

▪ Favoriser l'usage des modes de transports respectueux de l'environnement et les alternatives aux déplacements.

• Place de la voiture en ville

Fourrière  
Parkings

Depuis 2013, création et installation d'un bureau dédié à la fourrière Place Etienne Roustan.  
Création de la régie des parkings grassois le 1er avril 2013 : Notre Dame des Fleurs/Martelly et la Roque : 30 mn gratuites tous les jours, gratuité le samedi (sauf juillet et août)  
Des formules tarifaires innovantes : carte congrès sur 3 jours ; chèque parking de 3 h ; carte de 20 € à décompte par tranche ; tarif spécial cinéma (forfait de 2,30 € quelle que soit la durée du stationnement le jour de même de la séance sur présentation du ticket Studio Cinéma. Valable dans les parkings du Cours, ND des Fleurs/Martelly, la Roque).  
Les parkings couverts : 2 543 places payantes (La Roque, régie des parkings, 480 places - ND des Fleurs/Martelly, régie des parkings, 565 places – Cours H. Cresp, Vinci Park 375 places – La Foux, Vinci Park, 204 places – Hôtel de ville/Cathédrale, Vinci Park, 86 places – Roure, Cie des parkings, 609 places).

Bornes  
électriques

Installation au printemps 2015, de 8 emplacements équipés de bornes de rechargement gratuit dédiés aux voitures électriques au parking Notre Dame des Fleurs (le stationnement reste payant).  
Facile d'accès, placée dans un espace visible, aéré et sécurisé (caméras de surveillance), l'installation compte 6 prises 16 ampères de charge normale (4 à 5h) utilisables également par les deux roues et 2 prises 32 ampères de charge rapide (environ 30mn).  
Toutes les prises sont aux normes européennes type 2

Stationnement

Les parkings de surface réglementés : 286 places (Palais de Justice, Cie des parkings, 64 places payantes – Palmeraie, parking municipal, 60 places gratuites – Le Cours, 23 places payantes – La gare, 139 places gratuites).  
Le stationnement en ville : 1 236 places gratuites, 423 payantes.

Afin de permettre une rotation régulière ouvrant sur une meilleure disponibilité des places de stationnement, des zones bleues à durée limitée ont été mises en place dans plusieurs quartiers.

**Axe de progrès :** Création d'un service spécifique au stationnement car plusieurs services interviennent dans ce domaine : la PM pour le contrôle, GDP pour les arrêtés et cohérence avec les permis de construire, la Proximité pour les installations matérielles

• Transports en commun ou alternatifs

Le réseau de transport urbain SILLAGES a fait sa rentrée avec de nouveaux services à la population.

- Une amplitude horaire élargie : de 5h30 à 20h00
- Une augmentation des fréquences de passage : toutes les 40/45 minutes (contre 1h15 auparavant sur les lignes majeures)
- Un service spécial « Sillages à la demande » : un moyen de transport collectif pour les habitants des quartiers à faible densité de population : 21 lignes sont proposées dans le nouveau réseau Sillages.
- Un service sur mesure et sur réservation : 0 800 508 305
- Une carte des transports redessinée qui propose des liaisons plus directes. Le réseau a été pensé pour optimiser la vie de chacun au quotidien en fonction de sa destination : travail, pôles administratifs, loisirs, commerces...
- Une convention avec le Conseil Départemental et son réseau de transport en commun Lignes d'Azur 06 permettant à chacun d'emprunter pour le même prix et avec les abonnements Sillages aussi bien les bus Sillages que les cars «Lignes d'Azur».
- Un prix unique identique pour tous à 1,50 €
- Nouveau réseau, nouveau look, nouveaux bus et un nouvel habillage qui devrait faire son apparition courant 1er semestre 2016

• Déplacements à pied

La CAPG a balisé des cheminements piétons en centre historique au moyen de « traverses » formées d'escaliers et de ruelles qui ont la particularité de couper les routes principales et de donner un accès direct au sommet du Puy, près de la cathédrale.



## 9-Valoriser la richesse du patrimoine paysager et naturel grassois

- **S'appuyer sur l'intérêt écologique de la nature en ville pour développer les espaces verts et créer des lieux de loisirs.**
  - Aménagement du nouveau Parc de Roquevignon

Roquevignon, un 17e parc naturel départemental inauguré vendredi 11 décembre 2015

La commune de Grasse, propriétaire de 21 hectares dans ce secteur, a proposé de mettre à disposition 7,5 hectares, situés sur la partie ouest du site, en bordure de la RD 11, pour la réalisation de ce projet.

Le Département y a effectué plusieurs aménagements, afin d'accueillir le public qui pourra utiliser, dès l'ouverture du parc, les installations qui lui sont destinées (parking, point d'eau, parcours sportif, aire de fitness, sentiers, aires de pique-nique...).

Le Département mène une politique volontaire de préservation et de mise en valeur des espaces naturels. Les parcs naturels départementaux en sont de superbes exemples.

Les Alpes-Maritimes comptent actuellement 16 parcs naturels départementaux ouverts au public, soit environ 4 400 hectares de nature préservée, qui constituent les maillons d'une trame verte, refuges pour la faune et la flore, et espaces de détente pour les citadins.

- Label « ville fleurie »



Le Comité des villes et villages fleuris a confirmé le maintien du label 3 fleurs pour Grasse, après une visite de jury de contrôle le 22 septembre 2014. Une reconnaissance qui valorise tous les efforts de la commune pour créer un environnement favorable à l'accueil et au bien-être des habitants et des touristes. Fleurissement, place du végétal dans l'aménagement des espaces publics, espaces paysagers respectueux du patrimoine et de l'identité territoriale, créativité, esthétique urbaine, consommation raisonnée de la ressource en eau, diminution des pesticides, valorisation des déchets verts, consommation raisonnée de l'énergie et des hydrocarbures, éducation à la biodiversité mais aussi préservation du lien social, cadre de vie, animations et

valorisations touristiques sont des critères essentiels de l'évaluation. Un satisfecit pour la ville de Grasse, riche d'un territoire de 4 444 hectares dont 1 543 hectares de forêts et de garrigue, véritable poumon vert du territoire.

- Envolée végétale

La vocation du concours « Envolée végétale » est de susciter une dynamique encourageant les Grassois à participer, toujours plus nombreux au fil des ans, à l'embellissement de leur ville par le biais du végétal pour compléter de manière originale le travail réalisé au quotidien par le service des espaces verts.

- Espaces verts

Aménagements : -

En 2014, sur les 3 sites : Square Rastigny (61 m<sup>2</sup>)-Esplanade CAPG (88 m<sup>2</sup>) Giratoire Cantepedrix (250 m<sup>2</sup>), 416 plantes méditerranéennes ont été mises en terre + 3 arbres (2 arbres de Judée et 1 olivier). Pas de gazon, arrosage type goutte à goutte, paillage minéral.

En 2015, 4 sites ont été aménagés ou réaménagés : ECHANGEUR ROUQUIER / 900 M<sup>2</sup>, GIRATOIRE FANTON D'ANDON / 500 M<sup>2</sup>, GIRATOIRE DES ROUMEGONS / 190 M<sup>2</sup>, ILOTS DIRECTIONNELS ST JACQUES / 90 M<sup>2</sup>.

au total, 1490 vivaces et arbustes méditerranéens ont été plantés sur ces 4 sites ; dont 15 arbres. aucune création de gazon, irrigation par goutte à goutte, paillages minéraux



Le concours n'a pas eu lieu cette année.

**Pistes de progrès :** LA VILLE VA BENEFICIER D'UNE SUBVENTION EUROPEENNE DANS LE CADRE D'UN APPEL A CANDIDATURE PORTER PAR LE CD06 ; LE PROJET TRANSFRONTALIER France/Italie A POUR OBJECTIF LA MISE EN VALEUR DES JARDINS DE LA RIVIERA FRANCO/ITALIENNE ; LE SITE DU JARDIN DES PLANTES A ETE CHOISI POUR ETRE REAMANGER ET REVALORISE, LE PROJET S'ETALE SUR LA PERIODE FEVRIER 2016 A JUIN 2017.

▪ **Protéger et valoriser la présence d'arbres et de jardins en ville**

- Recensement des arbres

Plusieurs tentatives de recensement ont été lancées sans être toutefois achevées.

En 2015 : un diagnostic arboricole a été réalisé sur les peuplements de pins parasol de l'avenue du 11 novembre et du 8 mai 1945 par un bureau spécialisé

En zone urbaine, les plantations d'alignement, la végétalisation des places, squares et parcs contribuent à la diversité et à la qualité paysagère de l'espace urbain et jouent plusieurs rôles :

- ✓ un rôle dans la gestion et la valorisation des eaux pluviales en milieu urbain en renforçant l'infiltration de l'eau de pluie dans les sols,
- ✓ un rôle de rafraîchissement ambiant : l'évapotranspiration des végétaux, particulièrement celle des arbres à feuilles caduques, rafraîchit et humidifie l'air des villes. Au-delà de l'ombrage qu'ils procurent, les arbres jouent ainsi un rôle de « ventilateur » naturel offrant une sensation de fraîcheur. Ainsi, renforcer la place de l'arbre en ville constitue un excellent moyen d'adaptation au changement climatique en matière de rafraîchissement urbain.
- ✓ - un rôle de préservation des sols : grâce à leur système racinaire, les arbres permettent de limiter les phénomènes d'érosion, stabilisent les sols en prévenant les glissements de terrain et les coulées de boue. Les arbres sont ainsi de vrais alliés dans la gestion et la préservation d'espaces présentant des risques géotechniques majeurs.

**Pistes de progrès :** Grasse dispose d'une grande richesse de végétation (vallons et collines, bassin de la Siagne) qui se traduit par une forte présence de la nature en ville (arbres remarquables, jardins, squares, espaces verts). Dans le cadre de son Agenda 21, la ville de Grasse souhaite préserver les espaces verts actuels et définir une stratégie partenariale de valorisation de la nature en ville.

▪ **Favoriser et valoriser les éléments naturels et sauvages**

- Balisage des chemins de randonnée

Le Conseil général offre des parcours de randonnées familiales dans la nature environnante. Trois parcours existent autour de Grasse (la Marbrière, plateau de la Malle, le Doublier) à proximité du GR 4 qui part de Royan en Charente Maritime pour se terminer à Grasse. Un autre itinéraire de promenade se situe à Clavary.

- Roquevignon

En concertation avec le comité départemental de tourisme équestre et la comité départemental de randonnée pédestre, le sentier GR 406 qui passe actuellement par le parc naturel de Roquevignon est en cours de déviation pour créer une jonction avec la zone de Grasse Loisirs. Projet Services de la ville.

- Des espaces naturels le long de certaines voies

En réponse aux attentes des Grassois qui en avaient exprimé le souhait lors des ateliers, les services municipaux (voirie, proximité, espaces verts) se sont réorganisés pour réduire l'emploi de produits chimiques lors des campagnes d'entretien des accotements de voirie. Initiée en septembre 2012 avec 7 km de voie traités entre Magagnosc et Peymeinade, la zone a été portée à 14 km en 2013, 20 km en 2014, représentant 120 000 m<sup>2</sup>. Le but étant de réduire l'utilisation des produits chimiques de 50 % à l'horizon 2018, comme le prévoit le Grenelle de l'Environnement.

La ville de Grasse prévoit d'établir un plan de désherbage où les zones à risques élevés et moins élevés seront clairement définies afin d'adapter le traitement et de limiter l'emploi de produits phytosanitaires chimiques.

Indicateurs	Unités	Objectifs	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Zones entretenue mécaniquement	M2				42 000	84 000	120 000	132 000
	km				7	14	20	22
Zones traitées au désherbant chimique	M2			360 000	318 000	276 000	260 000	228 000

## Axe DYNAMISME TERRITORIAL :

*Favoriser l'émergence d'une économie locale, durable et solidaire*

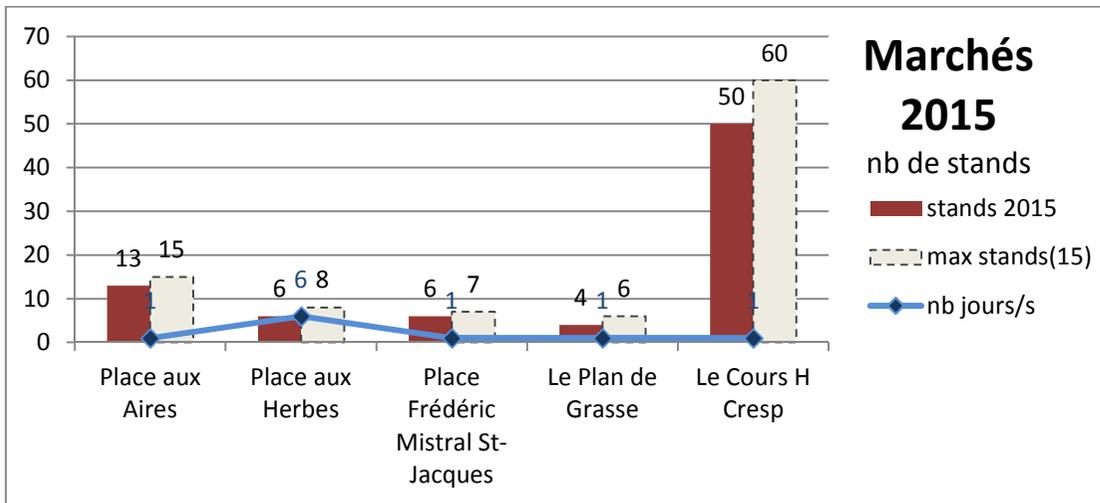
### 10-Soutenir la reconquête du potentiel agricole et la filière naturelle ou locale

- **Développer et promouvoir les circuits de distribution courts et la production locale ou l'agriculture biologique.**

- Bio Grasse

Manifestation remplacée par le marché hebdomadaire. Avantage pour les grassois avec une présence accrue des producteurs sur le Cours.

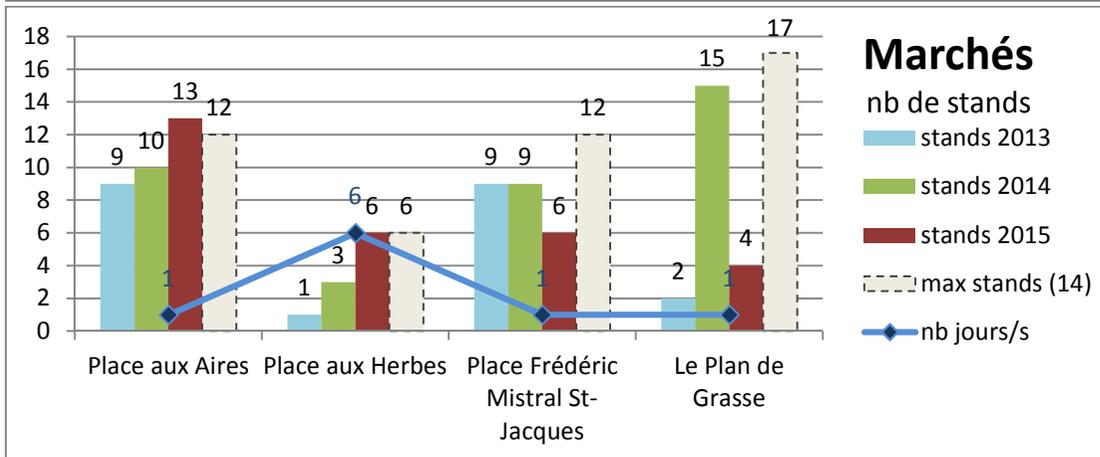
- Marchés



Les places aux Aires et aux Herbes ainsi que les hameaux du Plan de Grasse et St-Jacques offrent des places de vente aux producteurs et maraichers : fleurs coupées, plantes vertes, fruits, légumes, fromages, coquillages, vins, miel, confitures, pains, huiles, olives, volailles et divers commerces : vêtements, ustensiles, boucherie, poissonnier...

Depuis le 1 avril 2015, un nouveau marché a lieu tous les mercredis sur le cours Honoré Cresp de 8 h à 13h.

Ce nouvel emplacement modifie la répartition des stands entre tous les marchés.



- Réseaux de distribution

Les points de vente AMAP : Avec l'aide des élus de quartiers pour trouver un lieu de distribution, 5 AMAP assurent sur le territoire l'attribution de paniers provenant de producteurs locaux.

- La Ruche Qui Dit Oui : lancée en septembre 2014, l'association La Ruche a pris ses quartiers chemin de Saint-Jean, dans un local prêté par la ville ouvert tous les jeudis de 18h à 19h30 où elle propose des denrées de 24 producteurs locaux en vente directe à ses 539 membres.

- Panier Fraîcheur 06 : le Comité des Œuvres Sociales de la ville relaie par mail, chaque semaine, l'information sur la composition des paniers fournis par l'association « Panier Fraîcheur 06 » permettant ainsi, à de plus en plus d'agents municipaux, d'être livrés sur leur lieu de travail en produits issus de la culture maraîchère locale.

#### ▪ Accompagner le volet agricole de l'industrie des parfums

- Phyt'arom Grasse, 5 au 7 juin 2015

Congrès entièrement organisé, piloté et financé par le service Palais des Congrès & Réceptif. Il est ouvert aux professionnels (conférences payantes) et au grand public (salon bien-être & santé, conférences et ateliers gratuits).

- Recours à des équipements et services bio ou éco-responsables (sacoques, bloc-notes, restauration, boissons...)
- Mobilisation du tissu économique grassois (hôtels, restaurants, prestataires...)
- Rayonnement de la ville dans la presse locale, nationale et internationale
- Dématérialisation renforcée des moyens de communication (site internet, Facebook, LinkedIn...)
- Tarifs préférentiels proposés aux étudiants et demandeurs d'emploi
- Présence de producteurs et de sociétés locales dans le salon bien-être et santé
- Cohérence avec l'image de la ville et son pôle de compétitivité
- Place accordée au travail des étudiants et universitaires (concours de posters scientifiques)
- Ateliers de découverte de l'aromathérapie ouverts à tous



Intérêt pour les Grassois : accès à la connaissance sur l'aromathérapie et aux savoirs sur les plantes médicinales ; rencontres entre professionnels et grand public.

Intérêt pour la ville : dynamisme commercial ; valorisation du savoir-faire grassois (parfums, arômes, recherches) ; rencontres entre industriels et producteurs locaux.

Intérêt pour les agents : organiser un événement de portée internationale avec la rencontre de congressistes du monde entier.

## 11-Conforter l'attrait patrimonial, touristique et économique de la ville

#### ▪ Orienter les visiteurs grassois vers un tourisme culturel

- Label « ville d'art et d'Histoire

Le label du ministère de la Culture « Ville d'Art et d'Histoire », a été attribué à Grasse en 2003. Il souligne la volonté municipale de sensibiliser les habitants, les scolaires et les visiteurs à l'architecture, au patrimoine et, par là-même, à son cadre de vie. L'approche sensorielle de l'architecture est privilégiée.

Aucune information transmise pour 2015

- **Maison du Patrimoine**

La Maison du Patrimoine (MDP) accueille le service qui porte le label Ville d'Art et d'Histoire. Des expositions sur le patrimoine de Grasse, accompagnées de médiations, sont proposées dans ce lieu ainsi que des visites guidées de la ville. La MDP propose un espace d'ateliers pédagogiques pensé pour les scolaires et pour les enfants les mercredis (« Le rendez-vous des enfants »).

La MDP donne accès l'ensemble du Pôle Médiation (guides conférenciers et administratifs), au Pôle Inventaire (Recherches sur les patrimoines mobilier, monumental et immatériel), au centre de documentation et à une présentation du réseau VPAH.

La Maison du Patrimoine conduit le public vers les autres lieux culturels et patrimoniaux du territoire (Archives, médiathèques et musées...) afin de compléter leur vision.

- Visites et conférences thématiques

Aucune information transmise pour 2015

- expositions

- **Diversifier les offres d'animation et les activités saisonnières.**

- Exporose : Aucune information transmise pour 2015

- Les Promeneurs du temps

Les promeneurs du temps sont un spectacle-balade, à la rencontre de 11 personnages qui ont compté dans l'histoire de Grasse du Moyen Age à notre époque.

- Les nocturnes parfumées

Les nocturnes parfumées (entrée gratuite) proposent gratuitement des spectacles – théâtre, musique- dans les jardins du Musée d'Art et d'Histoire de Provence tous les jeudis en juillet et août :

- Les siestes parfumées

Les siestes parfumées (accès gratuit) proposent aux Grassois et aux visiteurs une pause dans des transats, sous une brumisation parfumée dont la fragrance est en lien avec l'exposition temporaire du MIP.

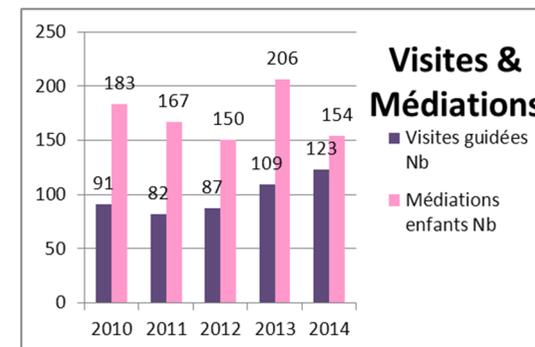
De même certaines rues du centre historique sont brumisées afin d'offrir une certaine fraîcheur aux passants

- L'exposition « Napoléon s'invite chez Molinard »

L'exposition « Napoléon s'invite chez Molinard » (mars-octobre 2015) a permis aux visiteurs de découvrir, dans la boutique de la place aux Aires, de nombreux objets de la collection de l'Espace Napoléon (structure communale rattachée au service des Affaires Culturelles).

Entrée libre : fréquentation non communiquée.

- **Orienter l'offre touristique vers des objectifs durables.**



Indicateurs	Unités	2014	2015
Représentations	NB	8	4
Participants	Nb	383	240
Budget consacré	€	14 177	13 677
Recettes	€	3 830	2 400

Indicateurs	Unités	2014	2015
Fréquentation	Nb	943	980
Budget consacré	€	6 000	6 000

Indicateurs	Unités	2014	2015
Fréquentation	Nb	22 479	22 909
Budget consacré	€	4 500	4 500

- Office du tourisme : Aucune information transmise pour 2015

▪ **Développer et favoriser l'ancrage commercial et entrepreneurial.**

- Maison du commerce

Nouvelle installation de la maison du commerce au Cours en date du 01 juillet 2015

3 personnes à temps plein avec le service Foires et Marchés

La Maison du Commerce est le lieu de référence d'accueil pour tout porteur de projet d'ouverture d'une boutique ou activité artisanale et d'orientation sur les différents services, domaine public et domaine public commercial, Hygiène, Urbanisme et SPL PGD pour ce qui est de l'information pratique sur les dispositions applicables en secteur sauvegardé, agglomération pour la conformité PMR,).

Mise en place de la nouvelle charte commerciale téléchargeable au lien suivant : [http://www.grasse.fr/charte\\_commerciale\\_page\\_a\\_page.pdf](http://www.grasse.fr/charte_commerciale_page_a_page.pdf)

La charte est également disponible dans ces lieux de renseignement, notamment à l'urbanisme mais aussi à la GUP.

Indicateurs	2015
Nouveaux commerces	<b>61 nouveaux commerçants d'avril 2014 à fin 2015</b>
Installations réussies ? avis du commerçant, retours d'info, ou autres indicateurs = pérennité du commerce	<b>54 commerçants sont toujours ouverts à ce jour début 2016</b>

- Carte shopping

Une carte de fidélité « shopping » a été instaurée en 2000 en centre-ville sous l'impulsion des services municipaux dans le cadre du FISAC avec la Fédération Économique de Grasse. Cette carte est simple d'utilisation et sans engagement pour les 10 000 clients qui en sont porteurs.

Elle fonctionne comme un porte-monnaie électronique et peut être utilisée chez les commerçants adhérents (identifiés par un autocollant sur leur vitrine) selon un système de calcul (+ 2 % du montant de l'achat alimentaire transformé en points ou + 4 % si achat non alimentaire chez Auchan dès 80 € d'achat).

Ses intérêts visent à favoriser l'activité commerciale en centre ancien et fidéliser les porteurs de la carte auprès des commerçants.

La carte shopping peut être utilisée comme moyen de paiement aux parkings du Cours uniquement depuis changement du matériel à Martelly.

Les 2 lignes suivantes ne concernent pas la carte shopping mais le pépinière avec la SPL..à retirer et replacer au bon endroit

Indicateurs	Unités	Objectifs	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Locaux commerciaux rénovés	Nb		22	24	28		32	
Location commerciale > 5mois	%		76	80	75		80	
Boutiques adhérentes à la carte shopping	Nb		35	40	55	65	57	51

- Pépinière commerciale

La ville de Grasse a confié, à la Société Publique Locale « Pays de Grasse Développement », la mission d'acquérir, rénover et louer des cellules commerciales à des conditions avantageuses dans les secteurs Oratoire/Journet/rues Droite et de la Fontette. Après une reprise économique effective estimée à 5 ans d'existence, ces locaux sont remis en vente avec priorité d'achat aux locataires.

La pépinière s'inscrit dans le cadre d'une redynamisation visant à restaurer l'attractivité et la qualité de vie du centre historique en prenant le développement économique comme moteur de renouvellement urbain. Elle s'intègre à un programme qui vise à favoriser, sur un secteur où l'activité commerciale s'est amoindrie, la création et la croissance de commerces. Il vise également à rendre la ville aux Grassois avec un espace ouvert agréable répondant à leurs besoins de consommation.

Les acquisitions foncières de la pépinière (acquisition, travaux de réhabilitation et location à des commerçants) : 51 locaux à maîtriser pour 29 commerces créés ou à créer :

✓ 28 locaux rénovés ont permis de créer 21 commerces sont 18 loués au 31/12/2015

✓ 23 locaux en RDC des îlots dégradés à rénover pour 8 commerces à terme

- Gestion des locaux et veille commerciale

✓ Comité mensuel avec la ville de Grasse pour l'étude des porteurs de projets et attributions des commerces

- Faciliter le développement commercial

Depuis 2010, la CAPG est engagée dans le dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) faisant bénéficier le centre de Grasse d'aménagements urbains en faveur de la redynamisation commerciale, notamment l'installation de deux bornes d'informations commerciales.

## 12-Renforcer les partenariats territoriaux avec les acteurs associatifs ou de l'économie sociale et solidaire

- · Accompagner et conforter le tissu associatif

- Maison des associations : Aucune information transmise pour 2015
- Forum des associations : Aucune information transmise pour 2015
- Plateforme de réservation des sites

Une cellule spéciale « la cellule de coordination des manifestations » s'occupe de la gestion des salles et de coordonner les réservations et les manifestations sur tous les sites de la ville. Ceci afin de permettre aux acteurs locaux et aux associations de suivre une procédure unique, d'animer et de présenter leurs activités, d'éviter les collisions de manifestations sur la commune...

- · Favoriser le développement durable citoyen au travers du monde associatif

- Contrats entre associations et centres de loisirs

Dans le cadre de la politique jeunesse, coordination des associations intervenant dans les différents contrats signés par la ville : Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales, Contrat Éducatif Local avec l'État afin d'assurer un suivi des actions et des budgets menés dans le cadre de ces contrats, une aide méthodologique, un accompagnement, une circulation de l'information, un positionnement commun face aux usagers conforme aux orientations de la ville et des partenaires.

Contrat	U	2012	2013	2014	2015
Associations des accueils de loisirs	NB	6	6	6	6
Service municipal		1	1	1	1
Accueils de loisirs (lieu ou site)	Nb site	14	14	14	14

- **Soutien aux associations**

Le CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) est arrivé à terme le 31 décembre 2014. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, un nouveau contrat de ville a été signé, il est piloté par les services de la CAPG. Néanmoins, la ville contribue financièrement aux actions sociales et maintient l'aide financière accordée.

Réalisations 2015 :

- Participation au suivi des actions financées dans le cadre de la programmation 2015. Aide à l'émergence d'actions de développement social des associations locales (actions déclinées sur des objectifs de réussite éducative, de médiation et d'animation sociale de proximité, d'insertion professionnelle, de prévention, de santé publique et d'accompagnement social des publics en voie d'exclusion). Pour l'ensemble des actions, des conventions d'objectifs et de financement sont établies avec chacune des associations porteuses.
- Suivi des actions, aide au démarrage par le biais des réunions de coordination et rôle d'interface avec les services de la ville.
- Évaluation des actions : les projets sont mis en œuvre selon différents champs de compétences répondant aux objectifs de la « Politique de la ville » au niveau local.

Nombre d'association et subventions ou aides	U	2010	2011	2012	2013	2014
Education et accès aux savoirs;	Nb	8	7	7	7	
Emploi développement économique (*)	Nb					
lien & citoyenneté	Nb	4	6	7	8	
santé& soins	Nb	4	2	2	2	

(\*) Pour information, co-financement apporté par l'EPCP (CAPG) et non par la ville de Grasse.

- **Favoriser les initiatives locales et encourager la croissance verte et les innovations.**

- Economie Sociale et Solidaire

Première édition de « L'autre marché » sur la place aux Herbes, dans le cadre du mois de l'Economie Sociale et solidaire le 21 novembre 2015

- Les fées contraires



## Axe EQUITE SOCIALE & CULTURELLE

*Donner à chacun l'accès aux soins et services essentiels, offrir à tous la possibilité de participer et le droit de savoir*

### 13 Renforcer le lien social et les solidarités entre habitants, générations et territoires

- Maintenir l'offre de service à la personne et atténuer les inégalités.

Le CCAS, dont les missions sont définies par la loi, est un établissement public présidé par le maire, son personnel est au service d'une action sociale pour tous les Grassois, de la petite enfance à la fin de vie.

- Petite enfance : Aucune information transmise pour 2015
- Personnes âgées : Aucune information transmise pour 2015
- Inégalités sociales : Aucune information transmise pour 2015

- **Coordonner la politique de santé publique territoriale à travers l'animation du Plan Local et des Ateliers Santé Ville.**

- Ateliers Santé Ville Aucune information transmise pour 2015

La démarche Atelier Santé Ville (ASV), portée par le Centre Communal d'Action Sociale, s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de santé publique et de la politique de la ville en cohérence avec l'engagement de la ville au sein du Réseau des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé.

L'ASV a pour objet de fournir le cadre opérationnel d'une démarche territoriale pour le développement de projets locaux de santé publique. Il constitue le lieu de la coordination des acteurs.

Il a pour vocation de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé :

- en favorisant l'accès à la prévention et aux soins des populations les plus fragiles,
- en améliorant la cohérence et la pertinence des actions destinées aux populations prioritaires des territoires de la politique de la ville, qu'elles soient menées par les institutions, le monde associatif ou les acteurs de santé du service public ou privé.

- Réseau médico-social Aucune information transmise pour 2015
- Stratégie territoriale de santé Aucune information transmise pour 2015
- Actions de sensibilisation/prévention/formations Aucune information transmise pour 2015

- Actions du service Communal d'hygiène et Santé

Actions de l'antenne de santé publique du Service Communal d'Hygiène et de Santé en matière de protection vaccinale de la population (gestion du fichier vaccinal de la population grasseoise, organisation de séances gratuites de vaccinations publiques (37 vaccinations effectuées en 2015) et campagnes de communication.

Actions du Service Communal d'Hygiène et de Santé en matière de campagnes d'information contre les intoxications au monoxyde de carbone dans l'habitat et en matière de prévention contre la légionellose dans l'habitat et les hôtels.

#### ▪ Aménager de nouveaux espaces d'activités, de discussions ou d'échanges (lien social)

- Altitude 500

Mise à disposition de salles pour les associations, entreprises.... (Salle de danse, salle de réunion, salle de spectacle, en projet un hall d'exposition)

- 13 associations dispensent des cours à l'année : cours de danse, yoga, danse flamenco, danse orientale, création musicale pour les personnes handicapées...
- Location de salles pour des réunions, conférences, spectacles de danse, théâtre, concert...
- Un studio d'enregistrement et un studio de répétition à des tarifs très attractifs (entre 4 et 6€/heure)

- Jardins collectifs : Aucune information transmise pour 2015

Ils naissent souvent d'initiatives citoyennes pour partager des jardins collectifs et échanger sur les savoir-faire de chacun.

La CA Pays de Grasse et la ville accompagnent les associations dans leurs actions, dans les négociations avec bailleurs sociaux, mises à disposition de terrain, formations « Jardinons ensemble », infrastructures alimentation en eau (par goutte à goutte)...

Sur le territoire de la commune de Grasse, il existe 6 jardins partagés sur les 10 du Pays de Grasse :

- **Jardins familiaux Joseph Delorme** au Plan de Grasse, 34 chemin du Lac. Association Soli-cités. 20 parcelles + 2 collectives de 40 m<sup>2</sup>. Propriétaire du foncier : bailleurs sociaux.
- **Jardins familiaux Virgile Barel** au Plan de Grasse, 32 chemin du Lac. Association Soli-cités. 14 parcelles + 2 collectives de 30 m<sup>2</sup>. Propriétaire du foncier : bailleurs sociaux.
- **Jardins familiaux des Fleurs de Grasse**, avenue des anciens combattants en Afrique du Nord. Association Soli-cités. 15 parcelles de 20 m<sup>2</sup>. Propriétaire du foncier : bailleurs sociaux.
- **Le Jardin des cultures**, 19 traverse de la Paoute. Association Planète Sciences Méditerranée/ADSEA 06. 20 parcelles de 40 m<sup>2</sup>. Propriétaire du foncier : propriétaire privé.
- **Espace jardiné Roquevignon**, plateau de Roquevignon, chemin des Pins. Association Planète Sciences Méditerranée. 16 parcelles de 9 m<sup>2</sup>. Propriétaire du foncier : ville de Grasse.

#### Chiffres-repères 2015

Une centaine de manifestations par an à l'espace ALTITUDE 500

Fréquentation en 2015:

- **1 000 personnes** accueillis à l'Espace Culturel Altitude 500
- Les associations de l'Espace Culturel ont accueillis au total **5 900 personnes**.

- Consolider la coopération décentralisée et développer les échanges culturels ou les savoir-faire entre pays.

Au sein de la ville de Grasse, un chargé de mission coordonne les actions et projets de coopération décentralisée basés sur un transfert de savoir-faire technique, d'installation matérielle, d'appui logistique et sur une coordination des partenaires associatifs (ONG) ou privés (Entreprises grassoises) et du délégataire du service des Eaux (SUEZ Environnement). Ces actions s'inscrivent en grande majorité dans le cadre de la loi Oudin-Santini

**Dans les villages de Legmoin au BURKINA FASO**

**1) en partenariat avec l'ONG « Aquassistance »**

Consolider les actions déjà entreprises les années précédentes (collecte et envoi de matériel médical et scolaire en partenariat avec la ville d'Ingolstadt) : Maintenance des puits, des 6 forages 8 bornes fontaines, du château d'eau et du réseau de distribution de l'eau pour diminuer les maladies par intoxication bactérienne (110 branchements sur 2 500 ml de canalisations).

Auxquelles se rajoute une nouvelle tranche de travaux supplémentaires comprenant :

- soixante-dix branchements supplémentaires,
- alimentation en eau de l'école publique,
- alimentation en eau de Silom Bagane, comprenant
  - ✓ une école (une borne fontaine),
  - ✓ une coopérative de femmes (fabrication notamment de produits de base, de beurre de karité),
  - ✓ une zone d'habitations (une borne fontaine),
- Alimentation en eau de Kirilé, comprenant :
  - ✓ Une école avec quelques habitations (une borne fontaine).

23 495.39 € ont été mandatés sur l'exercice 2015.

La population de LEGMOIN très motivée par ce nouveau réseau d'eau potable a adhéré massivement au projet : 135 branchements en service, plus 8 bornes-fontaines.

Le pompage solaire prévu initialement s'avère donc insuffisant et il faut donc le renforcer.

Pour cela il s'est avéré nécessaire de réaliser une troisième tranche de travaux comprenant :

- Installation de panneaux solaires complémentaires comprenant :
  - ✓ 28 panneaux.
  - ✓ La structure porteuse.
  - ✓ La clôture complémentaire.
- Installation d'un générateur électrique comprenant :
  - ✓ 1 groupe électrogène diesel 3 x 230 volts, 230 KVa
  - ✓ 1 armoire électrique
  - ✓ Le câblage
- 1 local de stockage ainsi que le transport des matériels.

Cette troisième tranche retardée en 2015 sera terminée courant 1<sup>er</sup> semestre 2016.



**Dans les villages de Legmoin au BURKINA FASO**

**2) en partenariat avec l'ONG « Rencontres Africaines »**

- création de 10 puits communautaires pour l'alimentation en eau de plusieurs villages isolés et formation de 4 puisatiers  
10 000 € ont été mandatés sur l'exercice 2015.

**Dans les villages de Mau Uttar Pradesh En INDE**

**en partenariat avec l'ONG « Rain Drop »**

Le projet vise à améliorer l'accès à l'eau des populations de dix villages représentant 7200 personnes. Il est prévu de construire ou réhabiliter 4 bassins de rétention d'eau permettant de recharger des nappes phréatiques et d'augmenter la disponibilité d'eau dans les puits. Le projet prévoit de mettre en place des techniques d'irrigation sous pression en substitution à l'irrigation par inondation en vue de réduire les prélèvements en eau. Ces techniques seront accompagnées d'un programme de formation à destination des villageois. 14 470 € ont été mandatés sur l'exercice 2015.



## 14-Favoriser l'accès de tous à la culture, à la connaissance, aux sports et loisirs

### ▪ Faciliter l'accès aux activités sportives et de loisirs pour tous.

- Accueil de loisirs ouvert aux PMR

Permettre aux enfants porteurs de handicaps de participer à des activités de loisirs organisées par des associations en renforçant les équipes d'animation, cordonnant la mise en œuvre de l'accueil et en facilitant les échanges entre associations, familles, instituts spécialisés

### ▪ Renforcer les actions et conforter les activités éducatives pour la jeunesse.

Maintien d'activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires dans les 23 écoles de la commune avec diversité de l'offre adaptée à l'âge des enfants.

- Cité Rêves pour les 16-25 ans

L'opération annuelle « Cité Rêves » permet à des jeunes de 16 à 25 ans de mettre en œuvre leurs projets (voyage, humanitaire, exploit, aventure, action culturelle...) avec une participation financière de la ville moyennant un retour concret pour la ville (formation, ambassadeur à l'étranger, mise en valeur de la cité). Cette expérience formatrice les oblige à une approche de la méthodologie (objectifs, moyens, évaluation, budget) et les confronte à des contraintes avec apport de solutions.

Indicateurs	Unités	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dossiers déposés	Nb	22	28	15	7	16	14
Dossiers retenus	Nb	15	14	8	6	13	13
Bourse moyenne allouée	€	2 294	3 007	3 384	3 394	2 573	2 093

- Chantiers jeunes

Poursuite des chantiers de jeunes consistant à réhabiliter des locaux qui sont ou seront dédiés à l'animation et à l'accueil des jeunes, dont l'aménagement d'une maison dédiée à l'éducation et à l'environnement et au développement durable. Cette dernière accueillera les accueils périscolaires de 4 écoles et des scolaires.

Indicateurs	Unités	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Chantiers réalisés	Nb	9	9	9,5	5,5	5	5

- Stages et séjours de vacances

Dans le cadre d'un projet initié par la Direction Régionale de la Cohésion Sociale, 4 accueils de loisirs (associatifs et service Jeunesse) et des accueils de loisirs périscolaires se sont engagés dans un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable sur la période 2013-2014 avec, au préalable, une formation et un accompagnement spécifique dispensés par Planète Sciences Méditerranée. Les actions engagées se sont poursuivies sur l'année 2015.

Indicateurs	Unités	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Nb					4	4

- Aménagements des rythmes éducatifs

Mis en place dans les 23 écoles de la commune à la rentrée 2014. La proposition d'activités dans le cadre d'accueils de loisirs périscolaires a été maintenue à la rentrée 2015. La ville met en place ces activités dans le cadre du Projet Educatif Global signé en 2014 avec ses partenaires : Education Nationale, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Caisse d'allocation familiale

- Soutien aux Familles et à la Parentalité

Il s'agit d'un programme de soutien aux familles, choisi par l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES) qui apporte préventivement une aide à la mise en place d'un climat familial favorable.

La ville de Grasse a souhaité l'instaurer, en partenariat avec le CODES, dès janvier 2014. 12 personnes ont été formées au programme et 7 familles ont suivi le programme entre janvier et juin 2014.

Pour l'année 2015, l'action s'est poursuivie par la réalisation d'un document par les acteurs (familles / animateurs) afin de promouvoir l'action à l'échelle du territoire national.

- Donner l'accès culturel à tous les publics et faciliter la participation de chacun.

- Actions culturelles ciblées

Actions auprès des publics empêchés : des visites sont organisées au sein de l'hôpital, des maisons de retraite et au centre de détention de Grasse (médiations, lectures, information). L'objectif est de porter l'offre culturelle auprès de personnes qui ne peuvent pas sortir, inviter au débat et à la découverte. Son but premier est d'entretenir les liens entre le monde d'hier et d'aujourd'hui en interrogeant le sens et en stimulant les sens. La médiation culturelle au sein de ces structures spécialisées est vitale.

En Maison d'arrêt, la médiation n'a pas pour ambition ni de les «sauver» ni de les juger ou de les défendre. Là n'est pas son rôle, des professionnels agissent déjà auprès d'eux.

Ces ateliers ne visent donc pas l'immédiateté mais s'inscrivent dans une durée.



En 2015 : Visites et animations hors les murs :

14	interventions dans 2 EHPAD (Résidence Sophie et L'air du temps)
32	interventions de bibliothécaires en maison d'arrêt (bibliothèques majeurs et mineurs)
24	organisations d'actions culturelles en Maison d'arrêt (public majeur) : 16 séances d'atelier d'écriture, 5 ateliers Bande dessinées, 3 ateliers découverte et pratique de la musique
1	intervention à l'Office Municipal des Retraités : Printemps des poètes
1	déambulation poétique avec les retraités du Clos des Vignes



- Réseau bibliothèques/médiathèques

Des actions culturelles sont régulièrement programmées sur l'ensemble du réseau, à destination des adultes et des plus jeunes. Le prêt et la consultation des documents sont gratuits ainsi que l'adhésion au réseau des Bibliothèque & Médiathèques de Grasse.



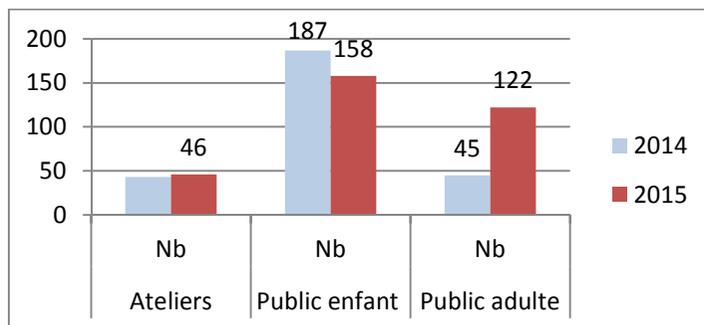
Le réseau des Bibliothèque & Médiathèques de Grasse propose une offre de lecture publique riche et variée, déclinée sur l'ensemble du territoire.

- 3 médiathèques de quartier, situées au Plan de Grasse, à Saint Jacques et à la Gare SNCF, proposent une collection multimédia pour tous publics, régulièrement enrichie de nouveautés.
- 1 Bibliothèque Patrimoniale, la Villa Saint-Hilaire, vient compléter le réseau sur la thématique « Maison, Jardins et Paysages ».
- 1 service de navette offre la possibilité de réserver des documents qui seront mis à disposition sur le site choisi. Le retour des documents s'effectue sur tous les sites du réseau, quel que soit l'endroit où ils ont été empruntés.



Tout au long de l'année, le réseau Bibliothèque & Médiathèques de Grasse propose différents ateliers ; certains demandent une participation financière de 5€ par personne et par atelier (selon les thèmes, les sessions d'ateliers peuvent aller jusqu'à 20 ateliers dans l'année).

Les personnes non imposées sur le revenu bénéficient d'un tarif solidaire de 2,5 € et la participation est gratuite pour les mineurs, les étudiants jusqu'à 25 ans, les chômeurs et les titulaires du RSA.



Les ateliers proposés régulièrement aux enfants et aux adultes sont le plus souvent en relation avec la thématique «Maison Jardin et Paysage ».

La programmation de divers ateliers créatifs permet aux plus jeunes de réaliser des objets avec des matériaux de tous les jours (bouteille de lait, disque...) leur faisant prendre conscience que rien ne se perd. Les ateliers traitent de la nature et utilisent des matériaux recyclés. Les conférences et la sélection d'ouvrages s'accordent aux thématiques traitées.

### Ateliers



Beaucoup d'ateliers sont en lien direct avec le développement durable :

- Recyclage et bidouillage : 3 ateliers sur la journée, selon les tranches d'âge
- « Vite ça chauffe » dans le cadre de la fête de la science. Sensibilisation au réchauffement climatique
- Construction de mangeoires à oiseaux en bois de récupération
- Atelier Fil à Fil avec laine et bois recyclés
- Construction de jardins labyrinthes
- Land Art au Jardin des Plantes, dans le cadre de « Rendez-vous au jardin » : collage sur cartes postales anciennes
- Les animaux de l'étang et des mares, dans le cadre de la fête de la nature : collages à partir de planches botaniques issues des collections patrimoniales
- Atelier adulte sur les huiles essentielles (8 personnes)
- Participation aux siestes parfumées sur les thèmes : Les petites bêtes du jardin, le loup, bouquet de contes et comptines
- Stage de gravure (5 ½ journées) avec un artiste sur le thème « Jardins extraordinaires »
- Le potager avec une classe de l'école Saint-Exupéry : présentation de documents à la classe, aide à la recherche de plantes et à leur sélection
- La montagne : faune et flore avec une classe de l'école Saint-Exupéry
- Ateliers inter-générationnels et participation au Prix Chronos : rencontre entre les enfants et des personnes âgées venues d'une maison de retraite
- 6 ateliers d'écriture en relation avec Le Printemps des Poètes (3) et avec l'exposition « Entre Ville et jardin » (3)
- Exposition « Entre Ville et Jardin » pour la réouverture de la bibliothèque patrimoniale du 29 mai au 19 décembre
- 5 Expositions photographiques des participants à l'Atelier Voir
- Expositions virtuelles : autour d'Exporose
- 3 conférences dans le cadre de l'exposition Entre Ville et Jardin
- proposées tous les samedi matins
- 3 matinées « Entre ville et jardin » en partenariat avec le service Ville d'Art et d'Histoire (visite de l'exposition et d'un jardin ou d'un site)
- Visites proposées aux groupes, associations, classes (sur demande)
- tout public : « Amour, Poésie et Paysages »

Travail mené avec les enseignants sur des projets précis :

### Dans le cadre des NAP :

#### Ateliers d'écriture :

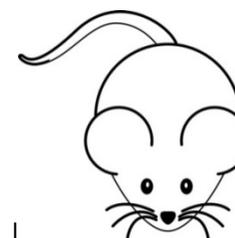
#### Expositions :

#### Conférences :

#### Visites guidées de l'exposition :

#### Spectacles et concerts

«Vite ça chauffe !»



### Chiffres-repères 2015

Dans les murs:

**1984** personnes dont **1442** jeunes

Hors les murs :

EPHAD **139** personnes

Maison d'arrêt :

**50** personnes pour les activités et **850 pers.** pour

**Participation au festival Le Temps des contes en partenariat avec la Communauté d'agglomération**

- Interventions dans les centres de loisirs (avec matériel de récupération)
- Atelier créatif inter génération et « Les contes et les jardins »

les interventions en bibliothèque

**Atelier Voir**



En plus de l'atelier photographique régulier, un stage a été réalisé à l'extérieur « L'Atelier Voir dans les champs de fleurs » au moment de la cueillette du jasmin

Depuis 2011, l'atelier VOIR créé par le photographe graphiste Michel Cresp puis animé par le photographe plasticien Moïse Sadoun aborde de manière approfondie les différentes étapes de la pratique photographique mais surtout, conduit les participants à se construire un regard personnel. Cet atelier est ouvert à TOUS, l'essentiel est de se concentrer sur la qualité du regard et de s'appropriier l'acte de Voir comme un acte de création et de compréhension du monde qui nous entoure. Quatre recueils ont vu le jour : « Le Rouachier, un quartier en devenir » (2012), « Les Ogres du temps » (2013), « Regards croisés » (2014) et « Aux confluences de la photographie » (2015) (empruntables à la bibliothèque). Grasse, dans sa dimension humaine, architecturale et patrimoniale a été « la plaque sensible » de tous ces regards. L'atelier s'inscrit ainsi pleinement dans le projet de la future médiathèque Charles Nègre, dédiée à l'image, qui sera implantée au cœur de la ville historique.

L'espace culturel La Chênaie à Saint-Jacques héberge, pour un loyer annuel très modique, des associations sportives, culturelles et sociales qui dispensent leur enseignement en pratiquant une politique tarifaire basse.

- Offre culturelle en direction des scolaires

La politique culturelle de la ville de Grasse privilégie, depuis de nombreuses années, le développement et le renforcement de l'éducation artistique des jeunes, plus particulièrement en milieu scolaire.

La signature, en octobre 2009, d'une convention entre la ville et ses partenaires institutionnels, l'inspecteur d'Académie et la Direction régionale des Affaires Culturelles, entérinait les actions portées par les services culturels de la ville de Grasse. Cette convention prévoit la mise en œuvre d'un parcours d'éducation artistique et culturelle des jeunes afin qu'ils découvrent et s'approprient les ressources culturelles de leur territoire. Ces animations pédagogiques sont gratuites pour les établissements scolaires grassois avec prise en charge, depuis 20 ans, par la ville, du transport des élèves des écoles primaires vers les structures culturelles, en temps scolaire.

		2010	2011	2012	2013	2014	2015
Etablissement bénéficiant de l'offre	NB	23	23	23	23	23	23
Enfants bénéficiant de l'offre	Nb	4 643	4 656	4 656	4 677	4 659	4 573
Budget consacré	€	43 371	43 260	50 152	54 281	55 324	36 800

- Cinéma

Depuis avril 2013, « Le Studio » a ouvert ses portes en régie municipale autonome. C'est un lieu animé, vivant et ouvert à tous (Grassois, entreprises, milieu scolaire et associations) qui offre une programmation étudiée de manière à ce que les projections collent au plus grand nombre, en l'occurrence des projections toutes les deux heures de 14 à 20h 30.

De nombreux travaux ont été engagés pour rénover l'établissement, qu'il s'agisse du confort des salles, des équipements de sécurité ou du matériel technique de dernière génération qui assure dorénavant une restitution optimale du son et de l'image (numérisation).

En 2014, 2 films : « SUPER TRASH » et « IL ETAIT UNE FORET », en lien avec l'environnement, ont été projetés.

Programmations tout public qui ont particulièrement ciblé les scolaires (élèves et professeurs).

En 2015 projections « Connaissance du monde » conférences filmées - découverte de pays en présence des réalisateurs avec débat -

En 2016 projections « DEMAIN » film documentaire sur l'environnement de Mélanie LAURENT et Cyril DION (le monde de demain optimiste) tout public

Nombre de séances	U	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Films en VF	Nb	223	300	330			
Film en VO	Nb	200	200	250			
Connaissance du Monde LA PERSE – L'INDE – LA MONGOLIE – LE NEPAL – LA SUISSE – L'ANGLETERRE – etc...	Nb	0	8	10	10		
Théâtre à l'écran	Nb	0	0	3	6		

- Théâtre de Grasse
- **Faciliter l'expression artistique ou culturelle de chacun**
- Écoles chantantes

En partenariat avec l'Académie de Nice, l'Inspection de l'Éducation nationale et le Conservatoire à rayonnement communal de Grasse (pour les classes de maternelle grande section et celles du CE2 au CM2). Ce dispositif développe la pratique du chant choral dans les écoles et permet à un grand nombre d'enfants d'accéder à la découverte de la musique de façon ludique. Ce travail, tout au long de l'année, est récompensé par un spectacle final qui rencontre, au fil des ans, un succès grandissant.

Indicateurs	Unités	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Représentations	NB	6	8	7	8	8	8
Classes participantes	NB	24	37	32	38	38	34
Enfants participant	Nb	585	857	783	953	925	867
Budget consacré	€	5 978	3 351	2 885	2 200	2 200	2 200
Recettes	€	4 858	7 410	6 840	7 847	7 217	7 045

- Conservatoire de musique

Établissement d'enseignement musical ouvert à tous, enfants et adultes, pour des cours de formation musicale, de pratique vocale collective et de pratique instrumentale individuelle et collective. Enseignement de musiques traditionnelle, classique, jazz et actuelles. Cours d'éveil musical et de violon Suzuki pour les enfants à partir de 3 ans.

Dans le cadre d'un partenariat entre la Ville et l'École St-Exupéry, création d'une CHAM (Classe à Horaires Aménagés Musique) en septembre 2014. Actuellement, 2 niveaux : CE1 et CE2.

Participation du Conservatoire au dispositif "Écoles Chantantes"

Animations scolaires pour la découverte d'instruments et la présentation du chœur d'enfants.

Participation du Conservatoire aux manifestations organisées par la Ville : inauguration de la Bibliothèque patrimoniale, Rendez-vous aux Jardins, Fête de la Musique, Journées du Patrimoine, animations de Noël, etc.

Indicateurs	Unités	2014	2015
Élèves inscrits au Conservatoire au 31 décembre	Nb	<b>489</b>	<b>503</b>
Conférences musicales Concerts d'élèves avec compositeurs en résidence	Événements	Nb	<b>4</b>
	Personnes sensibilisées	Nb	<b>300</b>
Animations scolaires	Animations	Nb	<b>14</b>
	Élèves sensibilisés	Nb classes	<b>30</b>
Auditions de pratiques collectives	Événements	Nb	<b>3</b>
	Élèves participants	Nb	<b>50</b>
	Spectateurs	Nb	<b>200</b>
Concerts de professeurs et d'élèves	Événements	Nb	<b>2</b>
	Élèves participants	Nb	<b>70</b>
	Spectateurs	Nb	<b>450</b>

## 15-Sensibiliser et faciliter l'implication des Grassois dans la vie de leur cité

### ▪ Sensibiliser au patrimoine immatériel ou caché, à l'architecture et à la vie locale

- 1ère guerre mondiale

L'exposition de caractère général, initiée par les Archives municipales, permet d'avoir un panorama de la guerre à Grasse pendant la période du conflit. Elle s'inscrit également dans la médiation scolaire avec des visites commentées et des ateliers.

Cet événement a pu être organisé grâce à l'ensemble des archives communales qui ont servi de support pour retracer ce conflit : correspondance administrative entre mairie et préfecture, communiqué officiel de guerre, affiches nationales, départementales et communales, délibérations communales, arrêtés préfectoraux et communaux, archives du comité de ravitaillement, correspondance entre mairie et autorités militaires quant à l'organisation des hôpitaux, accueil des réfugiés et soldats blessés.

- Patrimoine connu ou méconnu de la ville
- Inventaire du patrimoine
- Edition du patrimoine

Le service Ville d'Art & d'Histoire supervise également les éditions du patrimoine. Il s'agit d'ouvrages historiques synthétisant des travaux émis par les divers services culturels de la ville de Grasse (musées, bibliothèques, archives communales).

- Publication du n° 4 : Se divertir à Grasse au 18e siècle en 500 exemplaires.

Publication accompagnée par une exposition (de janv à mai 2014) à la bibliothèque patrimoniale en collaboration avec les services VAH ; affaires culturelles, conservatoire, musées.

- Publication n° 5 : « Grasse se mobilise ». Publication accompagnée par les deux expositions des archives sur la première guerre mondiale.

Publication 2015 « Grasse, L'usine à Parfums »

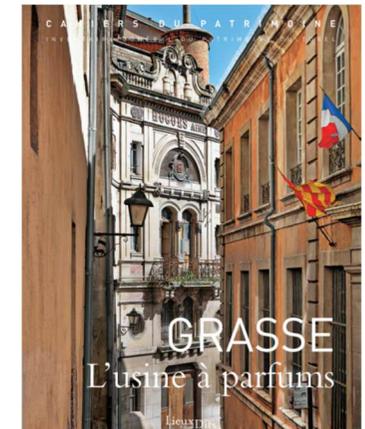
- Le Musée de la Marine Amiral de Grasse

(Musée municipal rattaché au service des Affaires Culturelles) est dédié à la vie et à la carrière d'un grand marin de Provence et de ses compagnons : François-Joseph Paul Comte de Grasse (1722-1788) qui, en gagnant la bataille navale de la Chesapeake le 5 septembre 1781, mit fin à la guerre d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Les collections, qui appartiennent à l'association des amis du musée de la marine Amiral de Grasse mais sont gérées par la commune, sont constituées de maquettes en bois réalisées par Léon ARNOUX, maquettiste de renom qui travailla pour la Cour d'Angleterre. Outre les bateaux du XVIIIème siècle, on y découvre également les navires français et américains qui ont porté ou portent encore le nom du célèbre amiral : le croiseur De Grasse, la frégate De Grasse, l'USS Comte de Grasse, le paquebot de Grasse. Pour information, la Marine Nationale recevra à l'horizon 2025 un sous-marin De Grasse, de type Barracuda, 4 e de la série. Ces sous-marins seront les premiers à embarquer des femmes.

Les visites guidées à destination des scolaires et du jeune public sont réalisées par le service Ville d'art et d'histoire.

Fréquentation 2015 : 2 265 visiteurs avec deux pics en mai pour Exprose (770) et septembre pour les Journées Européennes du Patrimoine (358).



▪ **Sensibiliser à l'environnement, au développement durable et aux enjeux énergie-climat**

---

- Fête de la science
- Rendez-vous aux jardins
- Fête de la nature

▪ **Impliquer les jeunes générations à la citoyenneté**

---

- Conseil municipal des jeunes

La création de cette instance a pour but de regrouper des enfants Grassois afin de développer la réflexion et la mise en œuvre d'actions citoyennes. Les objectifs sont de permettre aux jeunes :

- Développer l'apprentissage de la citoyenneté.
- Connaître le fonctionnement des instances communales.
- Participer concrètement à la vie de son école et/ou de son quartier.

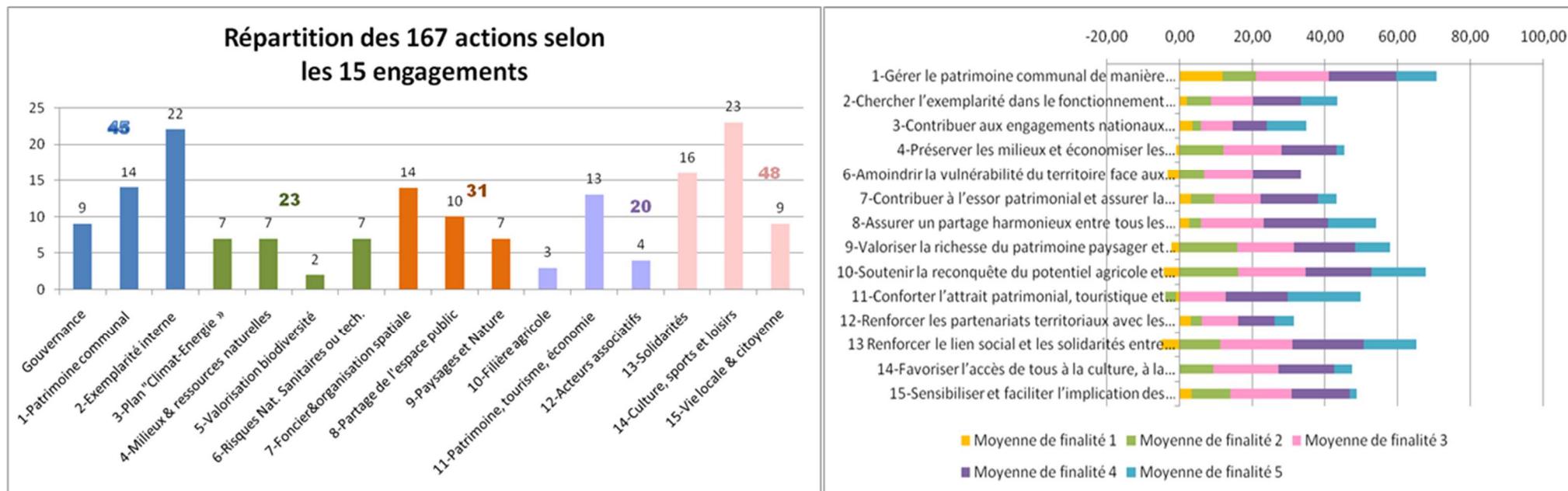
Appréhender les rouages de la démocratie.

Permettre une préparation à l'entrée au collège.

Au cours du 4<sup>ième</sup> trimestre le projet a été présenté aux enseignants. 11 des 15 écoles élémentaires se sont inscrites dans la démarche.

Le Conseil municipal des jeunes sera installé début janvier 2016

- Mobiliser dans la durée les acteurs du territoire



Graph 1 : Nombre d'actions classées par engagement de la ville (référence Stratégie Municipale de DD CM du 4 Juillet 2013) Graph 2 : impacts sur les 5 finalités de DD ; Moyenne obtenue par engagement

Nombre d'actions recensées : 167 dont

- 45 sont classées dans l'axe A administration exemplaire (9 sur la gouvernance ; 14 engagement1 & 22 engagement 2)
- 23 L'axe B Biodiversité& ressources naturelles (7 sur engagement 3 ; 7 engagement4 ; 2 engagement 5& 7 engagement 6)
- 31 L'axe C cadre de Vie (14sur engagement 7 ; 10 sur engagement8 ; 7 sur engagement 9)
- 20 L'axe D Dynamisme Territoriale(3sur engagement 10; 13 sur engagement11 ; 4 sur engagement 12)
- 48 L'axe E Equité sociale et culturelle(16sur engagement 13 ; 23 sur engagement14 ; 9 sur engagement 15)

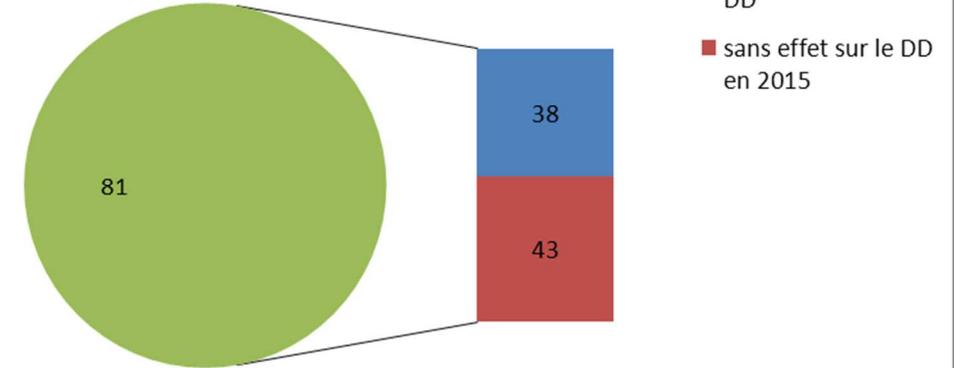
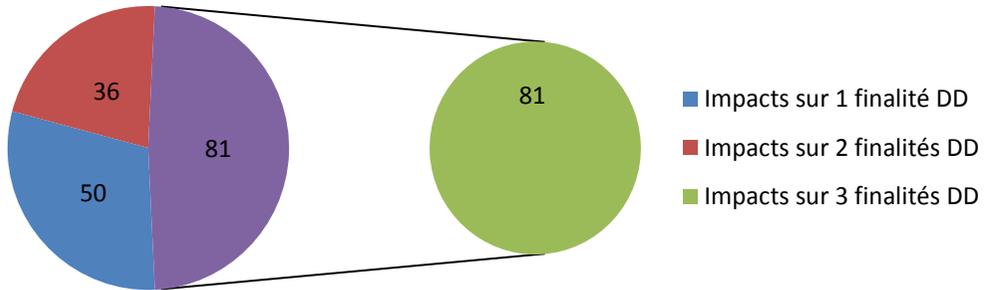
### Contribution aux finalités du développement durable

Les 15 engagements de la ville de Grasse sont aussi analysés au travers des 5 finalités du cadre de référence national (graph 2 :

- La finalité 1 : « Lutter contre le dérèglement climatique et protéger l'atmosphère »
- La finalité 2 : « Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources naturelles »
- La finalité 3 : « Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains et satisfaire leurs besoins essentiels »
- La finalité 4 : « Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations »
- La finalité 5 : « Fonder les dynamiques de consommation et de production responsables »

Chaque action a été affectée d'une note allant de 1 à20 pour des effets positifs sur chaque finalité ou d'une note négative si l'impact est négatif. Le graphique2 représente les moyennes obtenues pour chaque finalité. En blanc apparaît le chemin qui reste à parcourir pour arriver à 100% de développement durable

## répartition



Sur les 167 actions référencées, toutes répondent au moins à une des 5 finalités du développement Durable.

- 81 actions ont des impacts sur 3 finalités du développement durable. Sur ces 81 actions 38 ont actuellement des effets positifs les 43 autres peuvent s'améliorer.
- 36 actions ne concernent qu'une seule finalité et
- 50 actions ont des effets que sur 2 finalités.

*Il est rappelé qu'une action est considérée comme DD si elle a des effets positifs concomitamment sur 3 finalités.*

